

## CENT SOIXANTE-SIXIÈME JOURNÉE.

Vendredi 28 juin 1946.

### *Audience du matin.*

*(L'accusé Fritzsche est à la barre des témoins.)*

Dr FRITZ. — Monsieur le Président, Messieurs. Au cours de l'audience d'hier, l'accusé Fritzsche nous a parlé de la manière dont il a aidé, dans le cadre des modestes moyens dont il disposait, les personnes qui faisaient l'objet de poursuites. Pour conclure sur l'ensemble de ces questions, je me propose de verser au dossier sous le numéro Fritzsche-6, une déclaration sous serment du comte Westarp, qui se trouve dans mon livre de documents 2, aux pages 23 à 25; ce document est daté du 15 juin 1946. Je prie le Tribunal de bien vouloir prendre acte de son contenu. De plus, je verse au dossier une autre déclaration sous la foi du serment, à laquelle je donne le numéro Fritzsche-8, qui émane d'une dame Krüger, de Berlin. Ce document ne figure pas encore dans mes livres de documents, mais cette personne m'en a remis le texte en anglais et en allemand; ces deux versions sont authentifiées par un notaire. J'attire l'attention du Tribunal sur le contenu de ce dernier document et en particulier sur les deux derniers alinéas. Il ressort de l'avant-dernier alinéa que Madame Krüger, partant d'un cas particulier, possède tout de même des connaissances générales sur l'activité de l'accusé Fritzsche. Le dernier alinéa est particulièrement intéressant: il concerne l'attitude générale de l'accusé Fritzsche au cours de sa vie. Là encore, j'attire l'attention du Tribunal sur l'ensemble du contenu de ce document, et le prie de bien vouloir en prendre acte. Enfin, sous ce rapport également, j'attire encore l'attention du Tribunal sur un document qui a déjà été cité à plusieurs reprises: la déclaration sous la foi du serment du Dr Scharping, qui constitue le document Fritzsche-2, qui se trouve dans le livre de documents 2, aux pages 6 à 15. Je me réfère ici, en particulier, au bas de la page 13 et au haut de la page 14.

Monsieur Fritzsche, je vous poserai à ce propos encore deux questions d'ordre général. Au cours de la dernière phase de la guerre, n'avez-vous pas essayé d'apprendre quelque chose sur le destin des Juifs en général?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, j'ai profité d'une occasion dont je parlerai plus tard encore brièvement. J'ai demandé à des collaborateurs de l'Obergruppenführer Glücks ce qui était arrivé

aux Juifs à Oranienburg et à Sachsenhausen. La réponse a été très concise. Les Juifs étaient placés sous la protection spéciale du Reichsführer SS qui désirait faire d'eux une affaire sur le plan politique. Il les considérait comme des sortes d'otages et désirait qu'on ne touchât pas à un cheveu de leur tête.

Dr FRITZ. — Dans ce Procès, plusieurs témoins du Ministère Public ont affirmé que l'opinion publique allemande aurait été informée de ces assassinats. La question que je vous pose s'adresse surtout au journaliste que vous étiez et qui travaillait dans l'État national-socialiste; d'après vos connaissances et les observations que vous avez pu faire, quelle a été l'attitude de la grande masse du peuple allemand à l'égard des Juifs? Le peuple était-il au courant des assassinats des Juifs? Répondez brièvement, je vous prie.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne vous parlerai pas de tout ce qui a déjà été évoqué au cours de ce Procès. Je ne voudrais mentionner ici que quelques observations qui me paraissent importantes. Je passe sur la période qui a suivi la première guerre mondiale et au cours de laquelle certains sentiments antisémites étaient répandus en Allemagne. J'aimerais constater simplement qu'en 1933, au moment du boycottage des Juifs, organisé par la NSDAP, les sympathies du peuple allemand s'en allaient ouvertement vers les Juifs. Des années durant, le Parti, irrité, a essayé d'empêcher le public d'acheter dans les magasins juifs. En dernier lieu, on eut même recours à des menaces de sanctions. La promulgation des lois de Nuremberg représenta dans cette évolution une coupure décisive et profonde. Par ces lois, la lutte contre les Juifs dépassait pour la première fois le plan de l'agitation, c'est-à-dire dépassait le plan d'une agitation dont on pouvait encore s'écarter et passait sur le plan de la politique de l'État. A ce moment, une grande frayeur se répandit dans le peuple allemand car, dès lors, on avait introduit une division qui gagnait chaque famille. A ce moment-là, de nombreuses tragédies humaines qui avaient pris naissance se manifestaient à un très grand nombre de personnes, voire même à tous. Il n'y avait qu'une justification, une seule excuse et une seule explication à ces lois raciales, c'étaient l'affirmation et la pensée suivante: cette séparation à laquelle on procède maintenant, même si elle est faite dans la douleur, mettra fin à cette agitation sauvage et effrénée et apportera la paix dans un domaine où un trouble constant a régné jusqu'ici. Lorsque les Juifs furent obligés de porter l'étoile, lorsqu'on leur interdit, par exemple, à Berlin, de s'asseoir dans les tramways, le public allemand prit très manifestement position en faveur des Juifs, et il arriva très fréquemment qu'on offrit ostensiblement des places assises aux Juifs. J'ai entendu à ce sujet plusieurs déclarations du Dr Goebbels qui était particulièrement indigné de cet effet inattendu de cette politique visant à isoler les Juifs.

Je suis fermement convaincu, en ma qualité de journaliste actif à ce moment, que le peuple allemand ne connaissait pas les assassinats en masse des Juifs. Tout ce qu'on prétendait n'était que des rumeurs, et les informations qui parvenaient de l'extérieur au peuple allemand étaient constamment démenties officiellement. Étant donné que je n'ai pas à ma disposition les documents en question, il ne m'est pas possible de citer de mémoire le détail de certains démentis, mais je me souviens avec une netteté particulière de l'un de ces cas. Cela se passait chez les Russes au moment où, après la reprise de Kharkov, on avait organisé un procès dans cette ville au cours duquel il avait, pour la première fois, été question d'exécutions par les gaz. Je me suis rendu chez Goebbels avec ces communiqués pour lui demander ce qu'il en était; il me répondit qu'il voulait faire examiner la chose et qu'il voulait en discuter avec Himmler et Hitler. Le lendemain, il m'annonça un démenti, mais ce démenti ne fut pas publié officiellement sous prétexte que l'on désirait établir les faits plus clairement encore au cours d'un procès allemand. Mais le Dr Goebbels me déclara très nettement que les voitures à gaz mentionnées dans le procès de Kharkov étaient le produit de la fantaisie et qu'il n'y avait aucune preuve de leur existence.

Ce n'est pas en vain qu'on avait donné les ordres les plus rigoureux à ceux qui avaient pris part aux assassinats de garder le silence le plus absolu. Si le peuple allemand avait été informé de ces assassinats en masse, il est certain qu'il n'aurait plus voulu suivre Hitler. Peut-être le peuple allemand eût-il sacrifié 5.000.000 d'hommes pour une victoire, mais il n'aurait jamais voulu acheter une victoire par l'assassinat de 5.000.000 de personnes. Je voudrais déclarer encore que cet ordre d'assassinat donné par Hitler me semble être la fin de toute théorie raciale, de toute philosophie raciale et de toute propagande raciale; car, après cette catastrophe, toute autre représentation de la théorie raciale eût équivalu à la paternité intellectuelle d'autres assassinats. Une idéologie au nom de laquelle 5.000.000 de personnes ont été assassinées ne doit pas survivre.

Dr FRITZ. — Je passe maintenant à un autre sujet. Le Ministère Public vous a accusé d'avoir poussé à des atrocités et d'avoir participé par votre propagande à chaque aspect du complot y compris le comportement anormal et inhumain. C'est pourquoi je dois également vous poser des questions sur les camps de concentration. Connaissez-vous l'existence des camps de concentration?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui. Leur création a fait, en 1933 je crois, l'objet d'une information officielle. Et plus tard, ils ont été mentionnés à plusieurs reprises dans des publications officielles.

Dr FRITZ. — Quel était, à votre avis, le but que l'on poursuivait à l'époque en créant ces camps?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Pour autant que je m'en souviene, on a indiqué à ce moment-là que ces camps étaient destinés à recevoir ceux que l'on ne pouvait empêcher de travailler contre l'État nouveau. On a expliqué ces camps par la situation anormale qui existait sur le plan de la politique intérieure: un centre impuissant, deux partis extrémistes forts, dont l'un venait d'arriver au pouvoir. La base juridique a été établie. Ce n'est que plus tard que l'on a entendu dire que des criminels de droit commun étaient aussi internés dans les camps de concentration, pour empêcher des récidives.

Dr FRITZ. — Saviez-vous quelque chose sur le nombre des camps de concentration qui, avec le temps, ont été créés?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Avant la guerre, j'avais entendu parler de trois camps; pendant la guerre, je supposais qu'il en existait cinq ou six. La carte qu'on a montrée ici et sur laquelle figuraient quantité de camps, a été pour moi une grande surprise.

Dr FRITZ. — Connaissez-vous le nombre des détenus de ces camps?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Rien de précis; au début de la guerre, des informations de l'étranger ont parlé de millions de détenus. C'est alors qu'avec quelques journalistes, j'ai prié l'Obergruppenführer Heydrich de parler devant la presse allemande et étrangère, et de se mettre à sa disposition en vue d'une discussion. C'est ce qu'il a fait, mais, à mon souvenir, il n'a pas indiqué le chiffre absolu des détenus. Il a fait une comparaison avec les détenus des prisons et des maisons d'arrêt avant le système en vigueur. Cette comparaison n'avait rien d'inquiétant. Cela se passait au cours de l'hiver 1940-1941.

Dr FRITZ. — N'aviez-vous aucun doute sur l'exactitude de ces chiffres?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Pas à ce moment-là.

Dr FRITZ. — Saviez-vous quelque chose de la situation dans les camps de concentration? Avez-vous eu l'occasion de parler avec un interné?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, en 1933 ou 1934 déjà, j'avais pu m'entretenir avec un journaliste qui avait été interné pendant plusieurs semaines à Oranienburg, dans l'ancien camp. Il m'a rapporté qu'il n'avait pas été lui-même torturé, mais qu'il avait vu et entendu comment d'autres avaient été frappés, et comment on leur avait intentionnellement écrasé les doigts entre les portes.

Dr FRITZ. — Avez-vous simplement pris connaissance de ces informations, sans rien faire?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Au contraire. J'ai fait du tapage à ce sujet. Ce journaliste, si mes souvenirs sont exacts il s'appelait Stolzenberg, ne désirait pas être nommé. J'ai écrit trois lettres: l'une à Goebbels, qui me fit dire qu'il s'occuperait de la chose, une à Frick, ministre de l'Intérieur, et une autre à Göring, en sa qualité de président du conseil de Prusse. De hauts fonctionnaires de ces deux services m'ont téléphoné et m'ont déclaré qu'une enquête était en cours. Très peu de temps après, j'ai appris que cet ancien camp d'Oranienburg avait été dissous et que le commandant avait été condamné à mort. J'ai reçu cette information d'un M. von Lützow, qui était attaché de presse du chef d'alors de la Police d'État, Diels ou Diehl.

**Dr FRITZ.** — Est-ce qu'après ce premier succès de votre protestation contre ces faits, vous avez reçu d'autres informations sur des atrocités commises dans les camps de concentration ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Non, je n'ai pas eu d'autre information sur les mauvais traitements, mais par contre j'ai souvent essayé de m'informer auprès de certaines personnes de la Gestapo ou du service de presse du Reichsführer SS. Tous ceux que j'interrogeais me déclaraient ceci: des « cochonneries » avaient été commises dans les premiers temps, c'est-à-dire en 1933 ou au début 1934, à une période où les camps de concentration étaient gardés par des SA sans profession, donc par des gens qui étaient à la disposition pendant toute la journée et parmi lesquels il n'y avait que très rarement de très bons éléments. On m'a déclaré, de plus, que le 30 juin avait sous ce rapport amené une épuration. Le 30 juin avait amené l'élimination des chefs SA et des Gauleiter qui avaient abusé de leur pouvoir. On m'a finalement déclaré que les camps de concentration étaient dès lors gardés par des SS qui étaient des gardes professionnels, par des administrateurs de profession, par des fonctionnaires de la Police qui étaient des professionnels, et par du personnel de l'administration pénitentiaire; c'était une garantie contre tous les abus.

**Dr FRITZ.** — Avez-vous essayé d'obtenir des renseignements sur des individus internés dans un camp de concentration ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Naturellement, je me suis informé de personnalités connues telles le pasteur Niemöller, Schuschnigg, ou le secrétaire particulier de Hess qui avait été arrêté et s'appelait Leipkin. On m'a toujours donné des renseignements rassurants.

**Dr FRITZ.** — Il peut s'agir là de cas exceptionnels, relatifs à des personnalités connues et en vue. N'avez-vous pas essayé de parler à d'autres personnes qui étaient internées dans un camp de concentration ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui. En avril 1942, j'ai rencontré un ancien fonctionnaire du parti communiste qui s'appelait Reintgen. Je suis resté avec lui pendant six mois; nous étions militaires tous deux et c'est pourquoi il m'a parlé très ouvertement et sans arrière-pensée. Il m'a décrit comment il avait été maltraité en 1933: on l'avait frappé dans le dos. Ces mauvais traitements cessèrent ultérieurement. Cela corroborait mes propres observations.

Dr FRITZ. — Avez-vous visité des camps de concentration?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je ne suis jamais entré dans l'enceinte d'un camp de concentration. Par contre, à plusieurs reprises, au cours de l'hiver 1944-1945, je me suis rendu dans les bâtiments de l'administration situés à proximité du camp d'Oranienburg-Sachsenhausen. De plus, je me suis entretenu aussi souvent que cela m'a été possible avec des détenus, lorsque je les voyais sur le chemin du travail ou aux chantiers.

Dr FRITZ. — Avec qui vous êtes-vous entretenu à Oranienburg?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Avec un collaborateur de l'Obergruppenführer Glücks, et à deux reprises aussi avec ce dernier. Ils me disaient que les informations étrangères sur les mauvais traitements étaient dénuées de fondement. Le traitement était non seulement humain, mais véritablement bon, étant donné que les détenus représentaient une main-d'œuvre précieuse. Je me suis entretenu plus en détail sur la durée du travail, car à ce moment-là un décret quelque peu stupide prévoyait la prolongation de la durée du travail. Le point de vue de Glücks était très raisonnable, suivant lequel une durée plus longue du travail n'avait pas pour résultat une augmentation de travail. C'était la raison pour laquelle on s'en était tenu à une durée quotidienne de huit à dix heures de travail. Il ne m'a pas parlé de l'extermination des détenus par le travail. C'est ici que j'en ai entendu parler pour la première fois.

Dr FRITZ. — Pouviez-vous poser directement des questions aux prisonniers?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Tout d'abord, il y avait toujours un surveillant, et puis il y avait naturellement aussi une méfiance plus ou moins profonde de la part des détenus. Mais chaque fois que je posais des questions objectives, je recevais des réponses objectives. Le contenu de ces réponses, pour le résumer très brièvement, était toujours le suivant: les arrestations étaient injustes; la nourriture, au fond, était meilleure qu'en prison. Et souvent j'entendais la phrase suivante: «Cela, au moins, nous évite d'être soldats». Les armes que je voyais chez les gardiens étaient des fusils ou des revolvers; je n'ai pas vu de matraques.

Dr FRITZ. — Est-ce que les émissions de la radio étrangère n'ont pas fait naître en vous des soupçons toujours renouvelés sur les camps de concentration?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, très longtemps cela n'a pas eu ce résultat chez moi, et cela pour des raisons que j'ai déjà données hier. Ce n'est qu'en avril 1945 que nous avons reçu les rapports des parlementaires anglais sur le cas de Buchenwald. Mais cela a eu lieu à une époque si tardive qu'il me paraît inutile de mentionner le détail des événements qui se sont déroulés au ministère de la Propagande, car cela ne ferait que perdre du temps.

Dr FRITZ. — Comment vous expliquez-vous le fait qu'indubitablement des crimes de la pire espèce ont été commis dans les camps de concentration et qu'on y a traité les gens de la manière la plus atroce ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je me trouve devant une énigme terrible depuis que j'ai entendu, au cours de ma captivité, les premiers renseignements authentiques sur ce point. Une partie seulement des choses atroces que l'on a constatées peut s'expliquer par le blocage des moyens de transport à la fin de la guerre. Le reste est plus que suffisant. Apparemment, les ordres d'exécuter des masses d'hommes en secret ont transformé d'une manière extraordinaire ceux qui étaient chargés de les exécuter.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal ignore si cette explication a la moindre valeur probatoire. Nous avons tout entendu sur cette question. Il nous a expliqué pourquoi il ne savait rien.

Dr FRITZ. — Monsieur le Président, je n'ai plus que deux questions à poser à l'accusé. Monsieur Fritzsche, on a dit ici que le peuple allemand connaissait en général les conditions des camps de concentration. Voulez-vous, à ce sujet, en tant que journaliste, nous donner votre point de vue et le motiver.

LE PRÉSIDENT. — Ne nous l'a-t-il pas déjà dit ?

Dr FRITZ. — Non, excusez-moi, Monsieur le Président. J'avais posé la question au sujet de l'extermination des Juifs ; je lui avais demandé...

LE PRÉSIDENT. — Vous lui demandez son opinion de journaliste ; je ne vois pas l'importance que cela peut avoir pour nous.

Dr FRITZ. — Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, étant donné que c'est mon avant-dernière question, de me permettre de la poser. La réponse que j'attends de l'accusé me paraît de nature à donner au Tribunal certaines indications capables d'étayer son jugement.

LE PRÉSIDENT. — Sur quoi doit-il formuler son opinion de journaliste ?

Dr FRITZ. — L'accusé Fritzsche veut mentionner ici quelques déclarations, par exemple celles du Dr Goebbels.

LE PRÉSIDENT. — Très bien. Vous pouvez poser la question.

Dr FRITZ. — Avez-vous compris la question ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je crois qu'il y a eu ici une confusion. Je ne désirais pas rapporter maintenant des déclarations du Dr Goebbels. Je voulais le faire à propos d'un dernier ensemble de faits qui me paraissent plus importants que cette avant-dernière question.

Dr FRITZ. — Quoi qu'il en soit, je vous prie de répondre à ma question. Voulez-vous que je la répète ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je vous remercie. Je voudrais simplement rappeler brièvement ici ce que j'ai déjà dit à propos des assassinats. Il y avait de nombreuses rumeurs, mais ces rumeurs étaient démenties. Indubitablement, il y avait un mur de silence autour de ces atrocités, et l'observation qui me paraît importante, en ce qui concerne le domaine de mon activité, c'est qu'au RSHA et dans certains de ses services, il devait y avoir des bureaux qui travaillaient systématiquement à cacher ces atrocités, à empêcher qu'elles ne soient connues et à fournir des déclarations apaisantes et des démentis aux services qui représentaient l'opinion publique.

Dr FRITZ. — Je vous pose maintenant une dernière question d'ensemble : au cours de votre déposition, les déclarations que vous avez faites au sujet de Hitler et de sa politique sont très différentes de celles que vous avez données autrefois dans vos allocutions radiodiffusées, etc. Pouvez-vous, en quelques phrases, nous indiquer la date approximative et la raison de ce revirement d'opinion ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je vous prie de me permettre de le faire d'une manière tout à fait précise. La première étape sur la route de ce changement de conviction n'a pas été la défaite allemande, car le juste et l'injuste sont indépendants de la victoire ou de la défaite, mais le fait que Hitler voulait faire de cette défaite le suicide du peuple allemand, comme Speer nous l'a démontré d'une façon terrible, comme j'ai pu l'observer moi-même à Berlin au cours de la dernière phase de la lutte, alors que sous l'illusion d'une fausse espérance des gamins de 15, 14, 13 ou 12 ans étaient équipés d'armes individuelles contre les chars et envoyés au combat, cette jeunesse qui aurait pu être l'espoir d'une reconstruction. Hitler a fui dans la mort et a laissé l'ordre de continuer la lutte. Il a également laissé l'information officielle qu'il était mort au combat. J'ai appris qu'il s'était suicidé et c'est ainsi qu'à ma dernière émission du 2 mai 1945, j'ai lancé la nouvelle de ce suicide, car je voulais étouffer dans l'œuf la formation d'une légende de Hitler.



Au cours de ma captivité, j'ai appris par un de mes camarades, un commandant allemand du nom de Sforner, qu'il avait été arrêté par la Gestapo, qu'il avait été torturé pour lui arracher des aveux et qu'on avait même frappé sa femme devant ses yeux. Ce fut pour moi la seconde étape. La troisième a été constituée par un autre de mes camarades de captivité, le géographe universellement connu qu'est le général Niedermayer. Il m'a apporté la preuve que le prétexte donné par Hitler à l'attaque contre la Russie était faux, tout au moins pour une partie importante. Après un entretien avec l'interprète, il a pu me dire que Molotov n'avait nullement formulé de nouvelles exigences au cours de l'entretien décisif qu'il avait eu avec Ribbentrop en 1941, mais simplement demandé la réalisation des assurances données en 1939. Voilà qui faisait tomber une partie — je dis bien une partie — de nos motifs à prétendre que notre attaque de la Russie était destinée à prévenir une attaque russe contre nous.

La quatrième étape a été la démonstration apportée au cours de ces débats de l'assassinat de 5.000.000 de Juifs. J'en ai déjà parlé, mais je considère qu'il est de mon devoir de faire connaître une déclaration qu'a faite le Dr Goebbels en ma présence, le samedi 21 avril 1945. Le Dr Goebbels a, dans un état d'agitation extrême dû à la dernière percée décisive des Russes près de Berlin, prononcé les paroles suivantes: «Eh bien, le peuple allemand ne voulait pas autre chose. Il s'est décidé, dans un plébiscite, pour notre départ de la Société des Nations, et à une grande majorité contre la politique des concessions et pour une politique de l'honneur, de l'audace. Et c'est ainsi» — et telle fut la conclusion du Dr Goebbels — «que le peuple allemand a lui-même choisi la guerre qu'il vient maintenant de perdre».

Ce sont les dernières paroles que j'ai entendu prononcer par le Dr Goebbels, et ces paroles sont fausses. Je déclare sous la foi de mon serment que le Dr Goebbels, jamais auparavant, n'avait attaché une telle importance à ce plébiscite. Jamais il ne lui avait prêté un tel sens; c'est exactement le contraire qui est vrai. C'est justement ce plébiscite qui a encore donné une affirmation solennelle de la volonté de paix de Hitler et de ses collaborateurs. Voilà qui établit pour moi d'une manière certaine que Hitler, et tout au moins un certain nombre de ses collaborateurs, ont sciemment trompé le peuple sur certains points décisifs et fondamentaux de leur politique et — ce qui est moins important pour l'Histoire — m'ont également personnellement trompé.

Dr FRITZ. — Monsieur le Président, je n'ai plus de question à poser à l'accusé Fritzsche.

LE PRÉSIDENT. — Un autre avocat désire-t-il poser des questions?

Dr STAHLER. — Monsieur le témoin, avez-vous entendu dire et avez-vous constaté qu'au début de la création des camps de concentration, à côté des camps normaux il y avait ce que l'on appelait des « camps sauvages » qui avaient été créés par des chefs SA à l'insu des services compétents ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, à ce moment-là je n'en ai pas entendu parler. C'est ici, dans cette salle, que j'ai entendu parler pour la première fois de cette différence.

Dr STAHLER. — Pouvez-vous, étant donné ce que vous savez aujourd'hui, préciser si les abus que vous avez décrits ont été commis dans cette catégorie de camps de concentration que l'on désigne sous le nom de « sauvages » ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je peux donner une réponse tout à fait précise à ce sujet. Les abus dont j'ai eu connaissance ont été commis dans l'ancien camp d'Oranienburg, qui était situé sur la route de Berlin. Je ne sais pas à quelle catégorie il appartenait. Mais on a fait cesser ces abus et j'ai déjà mentionné, au cours de ma déposition, que presque immédiatement après ma lettre adressée au président du conseil de Prusse, j'avais reçu un appel téléphonique d'un directeur du ministère ou d'un autre haut fonctionnaire, dans lequel on me promettait une enquête, promesse qui d'ailleurs a été tenue ; mais je ne me souviens pas qu'on m'ait donné une information définitive sur le résultat de cette enquête.

Dr STAHLER. — Je n'ai plus d'autre question à poser.

Dr KUBUSCHOK. — En juin 1934, la publication du discours prononcé à Marbourg par von Papen a été interdite. Est-il exact qu'à partir de ce moment-là toute manifestation de l'accusé von Papen ne pouvait être publiée qu'avec l'autorisation préalable du ministère de la Propagande ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est exact, et même dans un sens plus étroit encore. La confiscation du discours de Marbourg a été motivée — et je m'en souviens très bien — par Berndt qui devait devenir plus tard directeur de ministère. C'est lui qui a attiré l'attention de Goebbels sur ce discours. En ce qui concerne les publications ultérieures de Papen, on appliquait le principe selon lequel le ministère de la Propagande lui-même n'avait pas le droit d'autoriser la publication ; ces discours ou publications devaient être adressés soit au ministre lui-même, soit au Führer.

Dr KUBUSCHOK. — Au cours de votre déposition, vous avez fait allusion au fait que vous connaissiez l'accusé von Papen depuis longtemps. Vous avez fait sa connaissance lors d'une visite que vous avez faite en Turquie. A quelle époque ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je crois que c'était en janvier 1944.

Dr KUBUSCHOK. — Quel était le but de votre visite ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'ai prononcé un discours devant la colonie allemande d'Istanbul et d'Ankara, à l'occasion du 30 janvier.

Dr KUBUSCHOK. — Est-ce que M. von Papen a quelque chose à voir avec ce discours et avec cette cérémonie?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, moins que rien. C'est Berlin qui m'a officiellement demandé d'inciter M. von Papen à ne pas partir ostensiblement en voyage à l'occasion de cette fête du 30 janvier, comme il le faisait habituellement. Je n'ai même pas essayé de faire changer M. von Papen d'avis, et c'est la raison pour laquelle il a quitté son cabinet à l'heure habituelle ce jour-là pour aller faire du ski.

Dr KUBUSCHOK. — Je vous remercie.

Dr THEODOR KLEFISCH (avocat adjoint des SA). — Monsieur le témoin, vous venez de déclarer qu'il vous avait été signalé qu'à la fin de l'année 1933 et au début de l'année 1934, des SA sans profession avaient été préposés à la garde de certains camps de concentration et que c'était cela qui expliquait probablement les abus qui s'étaient produits. Je n'ai qu'une seule question à vous poser: de qui avez-vous reçu ce rapport?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je l'ai reçu de celui qui était à ce moment-là chef de la presse ou attaché de presse du Reichsführer SS Himmler. Il s'appelait Gerhard Ratke.

Dr THEODOR KLEFISCH. — Ratke?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ratke.

Dr THEODOR KLEFISCH. — Je vous remercie.

Dr FRITZ SAUTER (avocat de l'accusé Funk). — Monsieur le témoin, vous avez déclaré avant-hier que l'accusé Funk n'avait rien à faire avec la propagande au ministère de la Propagande, mais qu'il était chargé surtout de tâches financières et administratives. Je voudrais vous prier de répondre encore à quelques questions qui ont trait à l'activité de l'accusé Funk au ministère de la Propagande. Vous savez, Monsieur le témoin, qu'il a existé au début un service de presse du Gouvernement du Reich. C'était là une institution officielle de l'État. Combien de temps ce service de presse a-t-il existé et qu'en est-il advenu?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce service de presse existait depuis longtemps déjà. En tout cas, jusqu'en mars 1933, ce service a fait partie du ministère des Affaires étrangères, et à partir de ce moment-là il a été incorporé au ministère de la Propagande où il avait à répondre à deux besoins: d'abord, il devait être le service de presse de ce ministère et, en second lieu, il devait continuer à fonctionner comme service de presse du Gouvernement du Reich.

Dr SAUTER. — Monsieur le témoin, pouvez-vous me dire qui, à partir du mois de mars 1933, c'est-à-dire à partir de l'intégration du service de presse dans le ministère de la Propagande, en a été le chef et, pratiquement donc, le chef de l'ensemble de la presse. Était-ce Funk ou qui était-ce ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, c'était le conseiller ministériel Jahnke, qui avait succédé au directeur Berndt. Puis on a divisé ce service de presse en trois parties : la presse allemande.

Dr SAUTER. — Cela ne m'intéresse pas. Tout ce qui m'intéresse, Monsieur le témoin, c'est de savoir si le chef de ce service a été l'accusé Funk ou bien s'il est exact qu'il n'avait plus rien à faire avec ce service.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Théoriquement, il en était le chef, mais il n'avait rien à voir au côté pratique de ce travail qui allait de Goebbels à Jahnke en passant par Hahnke.

Dr SAUTER. — Et plus tard, au directeur de ministère Berndt. Une autre question, Monsieur le témoin : qui, au ministère de la Propagande (je parle toujours de ce service officiel de l'État) a eu la direction de la politique de la presse ? Était-ce l'accusé Funk ou qui était-ce ? Je parle de la direction de la politique de la presse.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — De tout temps, c'est le Dr Goebbels lui-même qui l'a assumée. Plus tard, cependant, ce fut le chef de la presse du Reich, le Dr Dietrich.

Dr SAUTER. — L'accusé Funk était secrétaire d'État au ministère de la Propagande, ou tout au moins il a porté ce titre de secrétaire d'État. Or, si l'on considère la chose d'une manière générale, j'aimerais savoir s'il a effectivement occupé les fonctions d'un secrétaire d'État ou si cette fonction de secrétaire d'État, c'est-à-dire de représentant régulier du ministre, a été occupée par une autre personne ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Il occupait naturellement la fonction d'un secrétaire d'État et il en avait également les pouvoirs, les honneurs que cela comportait et également le traitement. Mais le travail pratique était réparti tout autrement.

Dr SAUTER. — Comment cela ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je l'ai déjà dit. Pratiquement, Funk s'occupait de l'organisation et des finances, de ce que l'on peut vraiment appeler le grand trust culturel que l'on créait à ce moment-là. Tandis que la politique de fait de tous les jours était menée par le Dr Goebbels et Hahnke, son chef de service, qui succéda à Funk dans ses fonctions de secrétaire d'État.

Dr SAUTER. — J'ai encore une dernière question, Monsieur le témoin, qui se rapporte à un autre problème. Savez-vous comment

le Dr Goebbels, en novembre 1938 ou plus tard, s'est exprimé au sujet de ces pogroms du 9 novembre 1938 contre les Juifs, à propos des questions qui intéressent l'accusé Funk ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Beaucoup plus tard, le Dr Goebbels a une fois déclaré en ma présence que l'on était bien obligé d'être radical de temps à autre, pour répondre aux paroles de Funk qui avait dit que l'on ne pouvait pas éliminer les Juifs de l'économie. Goebbels avait été obligé, à ce moment-là, de prouver à Funk que c'était tout de même une chose possible et il avait organisé les manifestations du 8 novembre.

Dr SAUTER. — A-t-il dit, à ce propos, qu'il avait prévu et dirigé cette action contre les Juifs, dont il était personnellement responsable, dans le but d'atteindre Funk et de le mettre devant le fait accompli ? S'est-il ainsi exprimé ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est le sens de la réponse que je viens de donner.

Dr SAUTER. — Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre question à poser.

Dr WALTER SIEMERS (avocat de l'accusé Raeder). — Monsieur Fritzsche, vous avez entendu ici les lourds reproches qui ont été adressés à l'amiral Raeder à propos de cet article que le *Völkischer Beobachter* a publié sous le titre « Churchill a coulé l'*Athenia* », dans son numéro du 23 octobre 1939. Monsieur le Président, c'est le document PS-3260 ou GB-218. (*Au témoin.*) Je voudrais vous poser quelques questions à propos de l'*Athenia*. Monsieur Fritzsche, quand le ministère de la Propagande a-t-il été informé du torpillage de l'*Athenia*, et par quel moyen ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne peux pas citer la date de mémoire, mais je sais que nous avons reçu cette information par radio, par conséquent par l'écoute d'un émetteur étranger quelconque.

Dr SIEMERS. — Cette information par radio a été donnée probablement très peu de temps après le torpillage de l'*Athenia* ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Indubitablement.

Dr SIEMERS. — Le ministère de la Propagande s'est-il mis, à ce propos, en rapport avec le Haut Commandement de la Marine pour donner des détails sur ce torpillage ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, je l'ai fait personnellement parce que j'avais par hasard chez moi un officier de liaison avec le commandement de la Marine, qui était spécialiste de censure.

Dr SIEMERS. — Avec qui êtes-vous entré en rapport au Haut Commandement de la Marine et qu'avez-vous appris ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'ai d'abord interrogé l'officier que je viens de mentionner. C'était le capitaine Hahn. C'est lui qui a alors téléphoné au Haut Commandement de la Marine. Il est vraisemblable que j'en ai fait de même. Si je me souviens bien, j'ai dû parler alors avec le capitaine de corvette Wolf.

Dr SIEMERS. — Et que vous a dit le capitaine de corvette Wolf?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — A ce moment-là déjà, il m'a dit qu'il n'y avait aucun sous-marin allemand dans les parages en question.

Dr SIEMERS. — Je vous rappelle que l'*Athenia* a été coulé le 4 septembre 1939. Qu'a fait le ministère de la Propagande après avoir appris du Haut Commandement de la Marine que ce n'était pas un sous-marin allemand qui avait fait ce torpillage?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Cette information a été immédiatement publiée.

Dr SIEMERS. — Monsieur Fritzsche, comment se fait-il que six à sept semaines plus tard on ait publié cet article: «Churchill a coulé l'*Athenia*», le 23 octobre 1939? Dois-je vous montrer cet article?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je vous remercie. Je me souviens particulièrement bien de cet incident, d'autant plus que j'ai fait quelques vérifications après avoir entendu la première allusion faite à cette question dans cette salle. Je sais que c'est Hitler en personne qui a exigé cette publication, et cela avec les détails les plus minutieux sur la manière de la rédiger. Cette requête nous est parvenue par deux voies différentes: d'une part, par un coup de téléphone du chef de la presse du Reich, le Dr Dietrich, et d'autre part, par un coup de téléphone du Dr Goebbels ou de l'un de ses adjoints. Je ne saurais le dire plus exactement. Cet ordre devait être transmis au *Völkischer Beobachter*, et c'est là que se place la circonstance qui explique pourquoi je me souviens des détails. Lorsque j'ai demandé à mon collaborateur d'informer le *Völkischer Beobachter*, il revint me dire que ce n'était plus nécessaire car le *Völkischer Beobachter* avait appris directement du Quartier Général tout ce qu'il était nécessaire qu'il sût.

Dr SIEMERS. — Quand cet ordre a-t-il été édicté par Hitler ou par le Dr Goebbels?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je suppose que c'est la veille du jour de la publication de l'article.

Dr SIEMERS. — Est-ce qu'un service quelconque du Haut Commandement de la Marine de guerre avait quelque chose à voir avec cet article?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Pas à ma connaissance.

Dr SIEMERS. — Avant la publication de cet article, en avez-vous parlé avec le Grand-Amiral Raeder ou l'avez-vous mis au courant de l'ordre donné par Hitler?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non. D'ailleurs, je crois que le Haut Commandement de la Marine de guerre n'a pas eu connaissance de cet article dont j'ai expliqué l'origine dans ses différentes phases.

Dr SIEMERS. — Est-ce que vous avez pu vous entretenir avec le Haut Commandement de la Marine ou avec le Grand-Amiral Raeder lui-même sur l'affaire de l'*Athenia*?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce n'est qu'ici, à la prison, que j'ai eu l'occasion de le faire.

Dr SIEMERS. — Monsieur Fritzsche, est-il exact qu'en septembre 1939 on ait prétendu dans le *Times* qu'en Tchécoslovaquie 10.000 Tchèques, y compris le maire de Prague, auraient été assassinés?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne sais pas si cela a été publié dans le *Times*, mais certainement dans le *News Chronicle*.

Dr SIEMERS. — Qu'a fait le ministère de la Propagande?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Le ministère de la Propagande a fait venir à Prague des journalistes allemands et étrangers. Si je ne me trompe, un de ces journalistes étrangers qui est venu avec nous en avion à Prague est présent dans cette salle d'audience.

Dr SIEMERS. — Et qu'ont constaté ces journalistes étrangers?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ils ont eu une entrevue avec le maire de Prague, qui avait à ce qu'on prétend été tué. Ils ont voyagé à travers le pays et fait des communiqués en conséquence.

Dr SIEMERS. — Par conséquent, cette information s'est avérée entièrement dénuée de fondement?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — A ce moment-là, elle s'est avérée complètement inexacte, mais je dois ajouter que, depuis lundi de cette semaine et depuis les déclarations de M. von Neurath, j'ai compris qu'à l'ombre de ce net démenti qui a eu un effet considérable, une campagne d'arrestations a sévi en Tchécoslovaquie... Permettez-moi d'ajouter encore ceci. Il faut que j'éclaircisse ce point. Si...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Siemers, qu'est-ce que l'accusé Raeder a à voir avec ces faits?

Dr SIEMERS. — Je crois, Monsieur le Président, que cela constitue, dans une certaine mesure, un parallèle de l'article publié dans le *Völkischer Beobachter*, et que le Ministère Public a mentionné avec une insistance toute particulière et dont je ne comprends pas très bien les raisons.

LE PRÉSIDENT. — Non, le Tribunal pense que cette preuve est irrecevable.

Dr SIEMERS. — Monsieur Fritzsche, savez-vous quelle était l'attitude du Dr Goebbels à l'égard du Grand-Amiral Raeder?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Les quelques déclarations qu'il a pu faire au sujet du Grand-Amiral Raeder permettaient de reconnaître que son attitude était un refus et il a justifié cette attitude à plusieurs occasions par l'attitude de refus qu'avait Raeder à l'égard du Parti et de ses désirs, et par l'attitude positive qu'il manifestait dans les questions qui concernaient l'Église et la protection des aumôniers de la Marine, contre toute intervention ou désir exprimés par le Parti.

Dr SIEMERS. — Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre question à poser.

Dr HORN. — Monsieur le témoin, vous avez mentionné tout à l'heure qu'un général Niedermayer avait assisté à l'entretien Ribbentrop-Molotov. D'où tenez-vous cette information?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Votre question contient une erreur. Je n'ai pas dit que le général Niedermayer avait participé à cette entrevue, mais j'ai dit par contre — et je me vois obligé maintenant de m'exprimer plus exactement — que j'ai rencontré au cours de ma captivité ce général Niedermayer qui venait de passer des semaines et des mois dans une autre cellule en compagnie de l'interprète qui avait été utilisé au cours de la conversation entre Molotov et Ribbentrop.

Dr HORN. — Avez-vous appris le nom de cet interprète par le général Niedermayer?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Naturellement, mais je ne l'ai pas retenu.

Dr HORN. — J'ai encore une question à vous poser. Après le dernier entretien du 30 août 1939 entre l'ambassadeur britannique Sir Nevile Henderson et von Ribbentrop qui était, à ce moment-là, ministre des Affaires étrangères, au cours duquel les conditions pour les bases de négociations avec la Pologne avaient été discutées, ces conditions étaient publiées le lendemain dans le *Daily Telegraph*. Mais l'édition qui contenait ces conditions a été sur-le-champ retirée de la circulation. Que savez-vous sur cet article?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je me permettrai tout d'abord de rectifier encore une erreur qui s'est glissée dans votre question. Le lendemain matin en question, le *Daily Telegraph* n'a pas publié les conditions ou la note en question, mais l'information qu'au cours de la nuit précédente le Gouvernement britannique avait conféré au sujet des conditions faites par l'Allemagne à la Pologne, qui avaient été transmises par l'ambassade britannique à Berlin. Il ressortait donc de cette note — en tout cas on ne pouvait pas l'interpréter autrement — que ces conditions avaient été présentées à Londres.



Dr HORN. — Je vous remercie.

Dr THOMA. — Monsieur Fritzsche, vous avez déclaré hier que le *Völkischer Beobachter* avait une liaison directe avec le Führer et le Quartier Général pendant la guerre. A quelle personnalité du *Völkischer Beobachter* pensiez-vous à ce propos ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je songeais moins à des personnalités du *Völkischer Beobachter* qu'à certaines personnalités du Quartier Général. Il s'agit du Dr Dietrich et de ses représentants, qui téléphonaient régulièrement et directement au *Völkischer Beobachter*.

Dr THOMA. — Savez-vous que Rosenberg n'était plus rédacteur en chef du *Völkischer Beobachter* depuis l'année 1937 ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je suis convaincu qu'il ne l'était auparavant que de nom.

Dr THOMA. — Monsieur le témoin, pouvez-vous indiquer au Tribunal qui a été la cheville ouvrière des actions entreprises par le Parti, et je pense à l'incinération des livres, au boycottage d'avril 1933 et aux actions antisémites de novembre 1938 ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Aujourd'hui, je suis fermement convaincu que c'était le Dr Goebbels.

Dr THOMA. — Témoin, savez-vous que Goebbels, chaque fois que Hitler était présent à Berlin, était l'hôte de ce dernier ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce n'est pas exact sous cette forme. Dans les années qui ont précédé la guerre, Goebbels ne voyait que très rarement Hitler.

Dr THOMA. — J'ai encore une question : saviez-vous que Goebbels avait une ligne téléphonique directe qui le reliait à Hitler ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je l'entends pour la première fois.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Thoma, il est sans importance pour Rosenberg de savoir si Goebbels avait une ligne directe avec Hitler.

Dr THOMA. — Monsieur le Président, je voulais simplement demander au témoin si Rosenberg avait une liaison téléphonique analogue avec Hitler.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne connais pas l'installation téléphonique de Rosenberg, mais je sais et j'ai entendu dire souvent que Rosenberg allait très rarement chez Hitler.

Dr THOMA. — Cela me suffit, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Un autre avocat veut-il poser des questions ?  
... L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue.)

LE PRÉSIDENT. — Le Ministère Public désire-t-il procéder à un contre-interrogatoire ?

GÉNÉRAL R. A. RUDENKO (Procureur Général soviétique). — Accusé Fritzsche, je veux commencer votre interrogatoire en élucidant le rôle joué par la propagande allemande dans l'activité criminelle du Gouvernement hitlérien. Dites-moi, vous reconnaissez que la propagande allemande répandait les théories raciales et inculquait au peuple allemand le sentiment et les idées de la supériorité de la race allemande ? Vous l'admettez ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Cette question comprend deux parties. Il me faut répondre à chacune d'elles. J'admets que la propagande allemande a répandu la théorie de la race, mais je nie que la propagande allemande ait répandu la théorie de la race des seigneurs.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous ne le reconnaissez pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Parfait. Vous reconnaissez que la propagande allemande suscitait chez le peuple allemand la haine raciale contre les Juifs et poussait à la nécessité de leur extermination ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Il y a là encore deux questions dans une seule. J'aurai donc deux réponses à donner.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Excusez-moi. Mais vous n'avez pas besoin de le souligner. Répondez simplement à ces deux questions, je vous prie.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'avoue, comme je l'ai déjà fait dans ma réponse à la première question, que la propagande allemande a répandu la théorie de la race, mais je nie énergiquement que la propagande allemande ait préparé ou excité à l'assassinat massif des Juifs.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Mais vous ne niez pas que la propagande allemande ait suscité chez le peuple allemand la haine raciale contre les Juifs ? Vous ne le niez pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Même cela, je ne puis l'affirmer sans limite. C'est pour cela qu'en répondant à la deuxième question j'ai employé une autre nuance. La propagande allemande — et je veux dire par là la propagande officielle allemande — n'a jamais prêché la haine raciale, mais la théorie de la distinction raciale, ce qui est bien différent. Mais je vous avoue qu'il y avait une sorte de propagande allemande qui dépassait ce stade et prêchait une haine raciale pure et primitive.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous reconnaissez que l'activité de la propagande allemande était également dirigée contre les Églises ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, cela aussi je dois le nier.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous prétendez que la propagande allemande n'était pas dirigée contre l'Église?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — C'est exactement ce que je voulais dire. La propagande officielle allemande ne s'est pas exercée contre les Églises. Par contre, pour éclaircir ce point, là encore il y eut une propagande illégale contre l'Église, et l'État et ses organismes, à l'époque de la lutte contre l'Église, ont fait certaines déclarations et commis certaines actions qui ont pu faire croire qu'ils participaient à cette lutte. Et je fais allusion aux procès sensationnels intentés à des ecclésiastiques à ce moment-là.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'est parfait. Vous reconnaissez que la propagande menée par le Gouvernement hitlérien à propos du problème de l'élargissement de l'espace vital de l'Allemagne développait et cultivait chez le peuple allemand des visées militaristes?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Cela encore je le nie d'une manière décisive.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous reconnaissez que la propagande allemande a utilisé la provocation, le mensonge et la calomnie afin de camoufler les plans d'agression du Gouvernement hitlérien?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Monsieur le représentant du Ministère Public, il m'est particulièrement difficile de répondre à cette question après tout ce que j'ai volontairement déclaré hier. En essayant de résumer très brièvement, voici ce que j'aurai à dire: j'affirme que la propagande allemande, à l'occasion de chaque action, depuis l'occupation de la Rhénanie jusqu'à l'attaque contre l'Union Soviétique, a donné une description des faits qui donnait au peuple allemand l'impression du droit. Mais j'ai par ailleurs reconnu — et je le soulignais quand cela se produisait — que l'édifice de ces arguments reposait sur une base qui craquait par endroits.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'est-à-dire sur une base de mensonges et de calomnies?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Non, cette formule, je vous en demande pardon, ne me paraît pas assez objective.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous persistez à nier que la propagande allemande a eu recours au mensonge et à la calomnie? Vous le niez?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Oui, je le nie, en raison des connaissances profondes que j'avais de la propagande allemande, et je vous prie de m'autoriser à faire une brève déclaration à ce sujet.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je vous prie de donner une explication qui se rapporte à la question que je vous ai posée.

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Naturellement. Quand on voit les choses aujourd'hui, c'était bien le malheur du peuple allemand que

sa propagande, justement à propos de détails contrôlables, fût si propre qu'on omît de remarquer que trois erreurs s'étaient glissées dans ses trois principes de base. Je ne pourrais être plus précis.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — De quelles erreurs voulez-vous parler ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — La première, la foi en l'humanitarisme d'Adolf Hitler, détruite par l'assassinat de 5.000.000 de personnes ; la deuxième, la foi en la propreté morale du système, détruite par les ordres sur les atrocités ; la troisième, la foi en la volonté décisive de paix d'Adolf Hitler, ébranlée par ce que nous avons entendu ici dans cette salle.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. Nous reviendrons à nouveau sur ces questions lorsque nous parlerons de votre propre participation à la propagande allemande. Je veux maintenant vous demander la chose suivante : vous saviez, bien entendu, qu'au sein de l'OKW existait un service de propagande spécial dirigé par l'accusé Jodl ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je le savais ; mais c'est une erreur de votre part de croire que ce service dépendait de l'accusé Jodl. Ce service dépendait du général von Wedel et de son successeur, le Standartenführer Gunter d'Alquen.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. Je n'ai pas l'intention, pour l'instant, d'élucider ce point. Autre chose m'intéresse. Quelles étaient les relations qui existaient entre le ministère de la Propagande et l'OKW ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne puis, d'une façon générale, rien dire des relations du ministère de la Propagande et de l'OKW. Par contre, je puis donner les indications les plus précises sur les relations du ministère de la Propagande et de ce service de propagande de l'OKW que vous venez de citer. Il y avait en permanence un représentant de ce service au ministère du Dr Goebbels ; il participait aux conférences ministérielles journalières, dont j'ai déjà parlé, et il faisait en général partie des intimes du Dr Goebbels.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Par qui étaient distribués les ordres et les missions de propagande destinés à l'OKW ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne puis me représenter les choses que d'une seule manière : les tâches de la propagande étaient formulées en accord avec les désirs du Dr Goebbels et les directives du chef de l'OKW, Keitel ou Jodl.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Quels étaient les rapports de la haute propagande allemande avec les mesures de propagande émanant de l'OKW ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne comprends pas le sens de la question.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Comment la propagande allemande était-elle utilisée par rapport aux mesures de propagande de l'OKW ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — On l'incorporait simplement, selon toute vraisemblance, dans les mesures de propagande de l'OKW, car le Dr Goebbels avait une personnalité si forte qu'il n'eût pas toléré une négligence dans ses directives de propagande.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Parfait. Je voudrais savoir maintenant quelles étaient les relations entre le ministère de la Propagande et le ministère des Affaires étrangères ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Les relations ont été, à maintes reprises, légèrement tendues, mais, pendant les dernières années de la guerre, un représentant du ministère des Affaires étrangères a toujours pris part aux conférences du ministère de la Propagande.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Quel a été le rôle joué par le ministère des Affaires étrangères dans l'exécution des mesures de propagande qui touchaient notamment à la préparation et à l'exécution des guerres d'agression ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je vous répondrai ainsi : à chaque naissance d'une action ou d'une guerre, le ministère des Affaires étrangères ou l'un de ses représentants faisait son apparition avec un livre de documents préparé à l'avance, un livre blanc. L'élaboration de ces livres blancs m'est inconnue. En tous les cas, ils n'ont pas été élaborés au ministère de la Propagande et j'ai appris ultérieurement dans quelques cas, comment le ministère des Affaires étrangères les avait rédigés.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Il serait juste d'en déduire que le ministère des Affaires étrangères a pris une grande part dans l'élaboration des mesures et des consignes de propagande ? Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est exact sans aucun doute, et du fait que le ministre des Affaires étrangères s'était réservé le dernier mot en matière de politique étrangère et de propagande à l'étranger.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous pensez à l'accusé Ribbentrop lorsque vous parlez du ministre des Affaires étrangères ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Naturellement.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est parfait. Vous confirmez que l'accusé Ribbentrop distribuait personnellement les tâches de propagande et faisait de la guerre contre l'Union Soviétique une guerre préventive ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — On ne peut pas répondre par oui ou par non à cette question, mais il faut décrire brièvement les faits. Le jour du début de la campagne de Russie, au matin, l'ex-ministre des Affaires étrangères, Ribbentrop, reçut la presse étrangère et la

presse allemande. Il leur montra un livre blanc, leur brossa la situation dans un discours et conclut ainsi, sinon dans les termes, tout au moins en esprit : « Pour toutes ces raisons, l'Allemagne est contrainte d'attaquer l'Union Soviétique afin de prévenir une attaque de la part de la Russie. Je vous prie de décrire ainsi les faits ».

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je voulais justement établir que les tâches de la propagande avaient été distribuées par l'accusé Ribbentrop. Ce sont les circonstances que je voulais éclaircir. Vous le confirmez, n'est-ce pas ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je vous demande pardon. J'ai confirmé ce que j'ai dit. Votre dernière question portait sur la conclusion que vous avez donnée à mes paroles. Sur ce point, je ne suis pas d'accord.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Oui, mais vous aviez répondu auparavant à ma question précédente en décrivant le rôle décisif joué par l'accusé Ribbentrop dans les questions qui avaient trait à la propagande extérieure. C'est bien exact ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — C'est parfaitement exact.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'est bien. Cela suffit pour cette question. Quelles étaient les relations entre le ministère de la Propagande et ce ministère pour les Territoires occupés de l'Est ? Pouvez-vous m'expliquer, à ce propos, comment ces deux ministères collaboraient et quelle était la liaison qui existait entre eux ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Il y avait un agent de liaison permanent qui appartenait au ministère des Territoires de l'Est et au ministère de la Propagande, et, en dehors de cela, il existait une institution qui avait été créée par les deux ministères et était également administrée en commun par eux. C'était l'institution « Vineta » qui faisait toute la propagande à l'Est.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je comprends. Comment et par qui étaient élaborés les mots d'ordre de propagande destinés aux régions occupées de l'Est ? Quel en était l'auteur ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne puis le dire sous la foi du serment, car je ne le sais pas exactement ; mais je suppose qu'ils sont l'œuvre, suivant les directives de la propagande générale, du Dr Tauber, qui a déjà été nommé, et de ses collaborateurs de l'entreprise « Vineta ».

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. Mais vous savez sans doute et vous reconnaissez que le ministère de la Propagande exerçait une influence primordiale sur ces mesures ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Incontestablement. Sans aucun doute, le ministère de la Propagande avait la plus grande initiative et l'influence la plus forte.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est clair. Quelle influence avait l'accusé Bormann sur la propagande allemande? Quel était le rôle qui lui incombait?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce rôle est considérable. Je sais que l'on apprécie assez mal ici les déclarations faites sur les gens qui sont présumés morts, mais, dans l'intérêt de la vérité historique, je dois dire...

GÉNÉRAL RUDENKO. — On ne sait pas encore si Bormann est mort ou non, mais, de toute manière, il est absent de ce banc des accusés. C'est pourquoi je vous prie de continuer.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — L'influence de l'accusé Bormann était particulièrement forte non seulement dans tous les autres domaines, mais également dans celui de la propagande. Elle se manifestait ainsi: d'abord dans cette agitation générale du Parti, aux tendances radicales. Un télétype de Bormann adressé au Dr Goebbels et ainsi rédigé: «Je reçois des plaintes du Parti dans tel ou tel domaine...» était toujours une raison pour mettre le plus rapidement possible tout l'appareil du Dr Goebbels en branle.

En second lieu, le Dr Goebbels — je ne puis l'exprimer autrement ici sous la foi du serment — avait une véritable peur de Martin Bormann et, par crainte, il essayait de justifier ses actions devant Bormann afin que cela ne fût pas mal interprété par les éléments radicaux du Parti.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous pourrez peut-être m'indiquer les accusés présents qui n'ont pas été nommés au cours de mon contre-interrogatoire et qui ont pris une part active à la propagande, et sous quelle forme? Peut-être vous est-il désagréable de dire quelque chose sur les accusés présents?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Cela ne m'est pas agréable, mais je vous donne la réponse...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous en prie.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Un service de l'accusé Kaltenbrunner a exercé une influence très salutaire sur la propagande allemande. J'ignore s'il en était personnellement à l'origine. Il s'agit des faits suivants: lors de la lutte que j'ai entreprise pour des informations réalistes, et dont j'ai parlé hier, j'ai toujours rencontré la résistance du Parti et du ministère des Affaires étrangères; mais j'ai trouvé l'appui d'un service dont j'ignore le nom, qui dépendait du RSHA. Ce service donnait des informations sur l'état d'esprit populaire en Allemagne et diffusait ces rapports à divers services supérieurs du Reich. Dans ces rapports, on se félicitait toujours des nouvelles réalistes, système qui avait été combattu par les deux autres services cités tout à l'heure.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous avez nommé le service de Kaltenbrunner. Qui, parmi les accusés ici présents, pouvez-vous nommer encore?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Aucun autre n'a joué le moindre rôle dans la propagande allemande.

GÉNÉRAL RUDENKO. — L'accusé Hess? Il est vrai qu'il n'assiste pas aujourd'hui aux débats. Mais avait-il une influence quelconque?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Malheureusement non.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Pourquoi malheureusement?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — A l'époque où il était encore en fonctions, il avait une tâche très fertile: il dirigeait pour ainsi dire le grand service des plaintes pour toutes les erreurs de l'État et du Parti. Je souhaiterais...

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est bien. N'insistons plus. Éluclidons maintenant votre propre rôle et votre participation à l'activité de la propagande allemande. Je voudrais que vous disiez quels étaient vos rapports avec Goebbels. Vous en avez longuement parlé hier. Mais je voudrais que vous me répondiez brièvement.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — La formule la plus brève est la suivante: des rapports personnels rares, mais, au cours des années, des rapports de service de plus en plus fréquents.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien. Vous connaissez le nom du Generalfeldmarschall Ferdinand Schörner?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Le nom m'est connu.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je voudrais lire quelques extraits de ses dépositions.

Messieurs, je dépose ce document sous le numéro URSS-472. Pour la commodité de la lecture, les passages que je vais citer sont soulignés au crayon rouge. Je lirai l'extrait n° 1. Je vous demande de suivre le texte:

« Chacun savait, comme moi-même, que Fritzsche était non seulement le plus proche compagnon de lutte de Goebbels, mais également son favori. Il a conquis la sympathie de Goebbels par le fait que, dans son activité politique, il le copiait souvent et citait souvent ses expressions. De son côté, dans ses déclarations écrites et orales, Goebbels se référait souvent aux dires et aux conclusions de Fritzsche et leur accordait l'importance des décisions du Gouvernement. » Est-ce que cela correspond aux faits?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Puis-je vous demander la citation que vous venez de lire: 1, 2 ou 3?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous ai dit la première.



ACCUSÉ FRITZSCHE. — D'après mon texte, la première citation dit :

« Chacun savait, comme moi-même, que Fritzsche était non seulement le plus proche compagnon de lutte de Goebbels, mais également son favori. »

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est exact. C'est là ce que j'étais en train de citer, et je vous demande si cela correspond à la réalité ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne l'exprimerais pas de cette façon. Je crois que c'est une question de goût.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous comprends.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je dois encore ajouter quelque chose. L'expression « le compagnon de lutte le plus proche de Goebbels » est certainement fautive ; quant à « favori », je ne le crois pas.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Passons. Vous jouissiez de la confiance entière de Goebbels et accomplissiez votre travail au sein du ministère de la Propagande avec les plus grands pouvoirs. Vous le reconnaissez ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Certainement.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est parfait. Ainsi, ayant la confiance et de vastes pouvoirs, vous reflétiez dans vos déclarations les exigences du Gouvernement hitlérien et les appliquiez à la propagande allemande ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, exactement comme je l'ai indiqué hier.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je lirai maintenant des passages de vos déclarations en date du 12 septembre 1945. Je dépose ce document sous le numéro URSS-474. Je cite l'extrait n° 1.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Puis-je vous demander qu'on me remette le document ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Oui, bien entendu, on va vous le remettre. Le passage de l'extrait n° 1 est coché au crayon rouge. Je lis :

« Au cours d'une très longue période, j'ai été l'un des dirigeants de la propagande allemande. »

J'ometts un passage et continue :

« Il faut dire que Goebbels me considérait comme un national-socialiste convaincu et comme un journaliste émérite. C'est pour quoi je passais pour son homme de confiance au sein de la propagande allemande. »

Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Monsieur le Procureur, ce n'est pas exact. Je sais que j'ai signé ce procès-verbal, mais, au moment où

je l'ai signé à Moscou, j'ai déclaré : « Vous pouvez faire ce que vous voulez de ce procès-verbal. Si vous le publiez, personne en Allemagne n'y accordera foi, aucun étranger intelligent non plus, car ce procès-verbal n'est pas conforme à mon langage ». Je déclare qu'on ne m'a posé sous cette forme aucune des questions qui sont dans ce procès-verbal et je déclare, en outre, que je n'ai donné sous cette forme aucune des réponses de ce procès-verbal. Je l'ai signé pour des raisons que j'exposerai si vous le désirez.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous ne confirmez donc pas ces déclarations ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, seule la signature est authentique.

GÉNÉRAL RUDENKO. — La signature seule ? C'est parfait. Nous allons donc nous souvenir que, dans cet extrait que je viens de lire et que vous rejetez, Goebbels vous considérait comme un national-socialiste convaincu et un journaliste émérite, et qu'au sein du ministère de la Propagande allemande vous étiez l'homme de confiance de Goebbels. C'est bien l'esprit de cette citation, n'est-ce pas ? Vous le reconnaissez ? Un instant, je vous prie...

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, mon général, j'admets ces faits.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous les reconnaissez ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Mais de quoi parlions-nous ? Vous confirmez ces déclarations ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je parle de l'ensemble du procès-verbal qui m'a été soumis.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous interroge actuellement sur la citation que je viens de lire. Vous ne la rejetez pas ? Vous la reconnaissez ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne confirme pas la citation, mais je confirme à nouveau le contenu de ce que vous venez de dire en résumé.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est parfait ; cela ressort justement de cette citation, mais, sous ce rapport, je veux vous demander ou plutôt vous rappeler un extrait...

LE PRÉSIDENT. — Un instant, s'il vous plaît. Qu'est-ce que vous disiez, accusé ? Vous dites que vous n'avez pas signé ce document ou que vous l'avez signé ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Monsieur le Président, j'ai signé ce document quoique son contenu ne contint pas mes déclarations.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi l'avez-vous fait ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'ai donné cette signature après un internement en cellule de plusieurs mois particulièrement sévère.

J'ai donné cette signature parce qu'un de mes compagnons de prison m'avait dit qu'un tribunal prononçait une fois par mois des jugements sur la base de tels procès-verbaux et sans aucune instruction. J'espérais ainsi tout au moins faire l'objet d'un jugement et voir la fin de cet emprisonnement. Je désire, pour ne pas être mal interprété, souligner qu'aucune violence n'a été exercée et que j'ai été traité très humainement, même lorsque l'emprisonnement était particulièrement sévère.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien, mais vous ne supposiez sans doute pas, accusé Fritzsche, qu'après l'activité que vous aviez eue on vous mettrait dans une maison de repos. Vous deviez terminer dans une prison. Et une prison est une prison. Mais ceci n'est qu'une remarque en passant. Je veux vous poser une autre question : vous dites que vous avez signé cette déclaration en 1945, en raison d'un régime sévère. Bien. Quand vous êtes arrivé à Nuremberg, vous y avez été interrogé par le général Alexandrov le 3 novembre 1945 ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Oui.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'est exact ? Parfait. Je rappellerai quelques-unes de vos réponses. On vous a demandé :

« Avez-vous fait des déclarations le 12 septembre 1945 ? Vous en souvenez-vous ? »

Vous avez répondu : « J'ai été interrogé très souvent et je ne sais plus de quelle déposition il s'agit. »

Le général Alexandrov vous a présenté vos déclarations du 12 septembre 1945, et vous avez répondu : « Je connais ce document ». On vous a alors demandé : « Je vous demanderai de regarder ce document et de dire si vous vous rappelez ces déclarations ? » Et vous avez répondu : « Bien entendu ». « Confirmez-vous ce document qui vient de vous être confié et qui porte votre signature ? » Là encore vous avez répondu : « Bien entendu ».

Vous vous souvenez de ces déclarations que vous avez faites ici à Nuremberg ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Dans la déclaration que vous avez citée, manquent tous les passages où je déclarais d'une façon répétée que ce procès-verbal m'avait été soumis entièrement rédigé pour y apposer ma signature. J'avais exprimé vingt ou trente désirs de modification. Quelques-uns ont été remplis, mais il manque le passage où je déclarais ici, à Nuremberg, que certaines tendances dans les réponses de ce procès-verbal étaient exactes, mais qu'aucune ne correspondait vraiment à mes réponses.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'est parfait. Je vais maintenant vous rappeler un extrait de votre déclaration du 7 janvier 1946. Messieurs, c'est le document PS-3469. Il n'existe pas dans mon livre

de documents parce qu'il a été présenté par le Ministère Public. C'est un passage très court. C'est le paragraphe 39 de vos déclarations :

« Une fois, le Dr Goebbels a essayé de soumettre mes textes à un examen préalable. J'ai repoussé cette exigence en disant que d'ordinaire je dictais un court résumé de mes discours avant de les prononcer et que je parlais presque entièrement en improvisant. Il renonça à son idée à la condition que je parlerais dorénavant sur des thèmes prévus à l'avance ». Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Cela témoigne de la confiance dont vous jouissiez auprès de Goebbels ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Il me faisait certainement confiance, et je ne l'ai pas nié.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est bien. Poursuivons. Dans ce même document que je viens de vous citer, c'est-à-dire votre déclaration du 7 janvier 1946, figure l'expression suivante au paragraphe 35. C'est la réponse donnée aux questions de votre avocat. Vous dites :

« Je suis devenu de plus en plus la seule autorité du ministère... »  
Cela correspond-il à la réalité ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je n'avais pas entendu la fin de la question, mais ce passage est correctement cité. C'est moi qui l'ai écrit.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Il correspond à la réalité ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Parfaitement.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous reconnaissez donc que dans l'appareil de la propagande allemande vous occupiez la place la plus en vue ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, ce n'est pas ma réponse précédente.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous le demande maintenant.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'admets que j'avais une position particulièrement influente à la radio allemande dont j'étais le directeur. Mais si vous me demandez à nouveau maintenant qui occupait le second rang dans tout l'appareil de la propagande, après le Dr Goebbels, je répons : le Dr Dietrich, secrétaire d'État, ou le secrétaire d'État Dr Naumann.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous demande pardon, je n'ai pas dit « la deuxième place », j'ai dit « la place la plus en vue ». Vous le contestez ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je n'ai rien à dire contre l'emploi du terme « en vue », mais cela ne change pas ma réponse.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien, l'expression « en vue » est plus forte encore. Dans cette même déclaration, en date du 7 janvier, vous dites, à l'alinéa 15 :

« Au cours de toute la période de 1933 à 1945, la section de la presse allemande avait pour tâche de contrôler la presse intérieure et de lui donner des directives... » Plus de 2.300 journaux quotidiens allemands étaient soumis à ce contrôle. Puis :

« En exécutant le mandat qui m'avait été confié par le Dr Goebbels, mon domaine en vint à englober la totalité du système d'information pour la presse et la radio allemande... »

Est-ce exact ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne sais pas si la dernière phrase est correctement citée, mais j'ai parfaitement reconnu les premières. C'est mon affidavit PS-3469 qui correspond textuellement à la vérité.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Très bien. Vous avez organisé au sein du service de la presse allemande que vous dirigiez un service spécial, « le service rapide », qui fournissait à la presse allemande le matériel servant à la provocation. Vous le reconnaissez ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Si vous êtes d'accord pour rayer le terme « provocation » et le remplacer par le terme « matériel de propagande », je suis d'accord.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'est bien. Je pense que le Tribunal saura apprécier. Ne discutons pas. Maintenant, une dernière question à propos de cet ensemble : vos déclarations à la radio, « Hans Fritzsche vous parle », étaient considérées comme des émissions officielles du Gouvernement ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — J'ai déjà expliqué cela hier. En soi, c'étaient des travaux privés, mais les discours privés d'un directeur du ministère de la Propagande, qui est en même temps directeur de la radio allemande, sont, dès qu'ils sont diffusés, considérés non pas comme officiels, mais tout au moins comme officieux. Je devais d'ailleurs tenir compte de ce fait, et j'en ai tenu compte.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. Je voudrais me référer de nouveau aux dépositions de Ferdinand Schörner que j'ai déjà déposées sous le numéro URSS-472. Je désire lire l'extrait n° 2. Vous l'avez trouvé, accusé Fritzsche ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Oui.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je lis...

**LE PRÉSIDENT.** — Général Rudenko, le Tribunal aimerait voir la totalité de ce document et, en tout cas, les questions auxquelles correspondent ces réponses.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Monsieur le Président, il vous a été remis dans sa totalité.

LE PRÉSIDENT. — Je comprends. Les extraits que nous avons ont seuls été traduits en anglais?

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est cela. Je lis le deuxième extrait :

« Je sais que Fritzsche était un collaborateur estimé du ministère de la Propagande et qu'il était très populaire et aimé, tant dans les cercles nationaux-socialistes que dans le peuple allemand. Il a acquis cette renommée par ses éditoriaux hebdomadaires politiques et économiques qu'il prononçait à la radio sur la situation allemande.

« J'ai eu souvent l'occasion d'entendre les déclarations de Fritzsche, en temps de paix comme en temps de guerre. Empreintes de fidélité fanatique au Führer et au national-socialisme, je les considérais comme les directives du Parti et du Gouvernement. »

Vous êtes d'accord avec cette appréciation?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je n'ai pas d'objection à faire contre cette citation, et je déclare...

LE PRÉSIDENT. — Général Rudenko, est-ce que le document a été rédigé sous la foi du serment?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Ce document a été établi conformément aux règles de procédure légales de l'Union Soviétique.

LE PRÉSIDENT. — Où a-t-il été établi?

GÉNÉRAL RUDENKO. — A Moscou.

LE PRÉSIDENT. — L'auteur de cette déclaration était-il libre ou était-il détenu?

GÉNÉRAL RUDENKO. — A ce moment-là, il était prisonnier de guerre.

LE PRÉSIDENT. — L'a-t-il signée?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien entendu, il l'a signée.

LE PRÉSIDENT. — Poursuivez, je vous prie.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous remercie.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je dois ajouter que j'ai appris que, dans certaines régions éloignées du front par exemple, ou dans les colonies allemandes à l'étranger, mes allocutions radiodiffusées servaient de boussole politique.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je comprends. Je veux vous présenter encore un document. Messieurs, je dépose maintenant sous le numéro URSS-471 la déposition de Hans Voss. Accusé Fritzsche, connaissez-vous le nom du vice-amiral Hans Voss?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Le nom m'est connu, mais non la personne.

Dr FRITZ. — Je vous demande pardon, Monsieur le Président. Je ne pense pas qu'une grande importance puisse être attachée au contenu du procès-verbal du Generalfeldmarschall Schörner. Mais je ne puis pas trouver en le lisant où il a été rédigé.

LE PRÉSIDENT. — Le général Rudenko dit que ce document a été établi à Moscou?

Dr FRITZ. — Mais cela ne découle pas du document, et je remarque que, dans ma photocopie, la signature du Feldmarschall n'apparaît pas. Je vois d'abord: «Signé» et, en marge, à droite, figure une signature autographe. Je ne sais si ce document peut être admis par le Tribunal.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous reporter à l'original.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je parlais donc du document URSS-471. Ce sont les dépositions écrites de Hans Voss. J'attire votre attention sur l'extrait n° 1, qui est souligné. Je lis:

«Dans son dévouement absolu à Hitler et au parti national-socialiste, Fritzsche leur a rendu de grands services pour la propagation du national-socialisme en Allemagne.» Est-ce conforme aux faits?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je n'ai pas la moindre protestation à formuler.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Ce qui signifie que vous êtes d'accord sur ce point?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Comme je l'ai dit, je ne proteste pas. Mais je ne voudrais cependant pas me déclarer d'accord.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Mais vous ne le niez pas non plus?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je dis pour la troisième fois que je n'ai aucune protestation à formuler.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien. Je veux maintenant vous poser quelques questions sur votre attitude à propos de la théorie raciale. Vous avez abondamment répondu hier aux questions de votre défenseur. Je ne vous poserai donc que quelques questions et vous demanderai d'y répondre brièvement. Est-ce que vous étiez d'accord avec cette théorie raciale?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, exactement dans le sens que j'ai décrit et limité hier.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est bien. Le 6 février 1940, vous avez prononcé une allocution radiodiffusée sur la Pologne. C'est le document URSS-496. Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de lire ce

document, afin de ne pas faire de propagande autour de ces conceptions. Mais je voudrais remettre ce document à l'accusé afin qu'il en prenne connaissance et en lise l'extrait n° 1. Le passage est souligné au crayon rouge. Il s'agit de l'appréciation que vous portez sur le peuple polonais. Je voudrais que vous me parliez de ce discours.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne puis, avec un extrait d'environ vingt lignes, reconnaître un discours radiodiffusé que j'aurais prononcé. Comme je l'ai dit hier, j'ai parlé plus de mille fois. Il serait donc utile de m'en remettre le texte afin que je puisse retrouver les idées exprimées.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous n'avez pas pris connaissance de ce document? C'est le texte complet de l'allocution que vous avez prononcée le 6 février 1940 à l'émetteur national allemand.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est une erreur. Il s'agit là de vingt lignes qui commencent par les mots: «De gros efforts...»

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est parfaitement exact. N'en citez pas plus. Il s'agit bien du document auquel je pense. Je vous demande si ce discours est de vous?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est tout à fait possible, mais n'ayant sous les yeux que vingt lignes de ce discours, je ne puis confirmer que ce qui suit: oui, à cette époque, j'ai eu entre les mains les documents officiels allemands sur les atrocités commises contre des Allemands en Pologne. J'en ai été indigné et j'ai annoncé à la radio ce que j'avais vu dans ces documents.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons maintenant suspendre.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien.

Dr THOMA. — Monsieur le Président, je voudrais simplement vous demander d'accorder à l'accusé Rosenberg l'autorisation de ne pas assister à l'audience de cet après-midi, car j'ai à l'entretenir de ma plaidoirie.

LE PRÉSIDENT. — Oui.

*(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)*



*Audience de l'après-midi.*

GÉNÉRAL RUDENKO. — Accusé Fritzsche, on va vous remettre maintenant un extrait de votre discours du 5 juillet 1941, sur la résistance qu'ont rencontrée les troupes germano-fascistes au moment où elles ont pénétré en territoire soviétique. Il s'agit du document PS-3064 qui a déjà été présenté par la Défense. Prenez connaissance du dernier alinéa de la septième phrase. Je n'ai pas l'intention de le lire.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'en ai pris connaissance.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Vous reconnaissez que ce sont bien vos paroles?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, je l'admets et souligne à quel propos je l'ai fait.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Je veux seulement vous demander la chose suivante: quand, dans vos discours, vous traitez les peuples polonais et soviétique de races inférieures et que vous les insultiez, n'était-ce pas l'expression de la haine de l'Humanité?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je précise, Monsieur le Procureur, que je n'ai jamais traité le peuple russe et le peuple polonais de races inférieures.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Je n'ai pas l'intention de discuter; les documents parlent d'eux-mêmes. Je veux maintenant revenir aux déclarations de Hans Voss. C'est le document URSS-471, que j'ai déjà présenté. Lisez attentivement l'extrait n° 2 qui est souligné. Je cite:

« Fritzsche influençait l'opinion allemande et essayait de persuader les Allemands qu'ils étaient la race supérieure et que, pour cette raison, ils devaient gouverner les autres peuples comme des esclaves. »

Est-ce que cela correspond à la réalité?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, cela ne correspond pas à la réalité. Au contraire, c'est tout l'opposé de la réalité.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Du moins est-ce contraire à ce que vous disiez plus haut? Bien. Je vais alors vous poser la question suivante: connaissiez-vous le général Rainer Stahel, qui était commandant de la ville de Varsovie?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je ne connais pas ce nom.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous ne le connaissez pas? Bien. On va vous donner maintenant le document URSS-473; c'est la déposition de Rainer Stahel en date du 15 septembre 1941. J'en lirai

seulement le premier paragraphe qui est souligné dans votre exemplaire :

« Goebbels et Fritzsche prirent toutes les mesures nécessaires pour rendre populaire parmi les Allemands leur théorie de la race et les convaincre du fait qu'ils étaient la race des seigneurs et que les autres qui n'étaient que des races inférieures devaient leur être soumises. Pour convaincre les Allemands de cela et les obliger à croire à cette théorie, le ministère de la Propagande dirigé par Goebbels et Fritzsche a pris, avant et pendant la guerre, une grande quantité de films et publié des livres, des brochures, des journaux et toute une littérature, dans lesquels les auteurs essayaient de montrer la supériorité des Allemands sur les autres nations. Il faut dire également qu'en raison de l'activité de Goebbels et Fritzsche, la théorie raciale a pris une place importante dans la conscience populaire allemande. Au cours de la guerre, les officiers et soldats allemands qui obéissaient aux enseignements des dirigeants de la propagande allemande se sont laissés aller à des actes inhumains contre les populations pacifiques. »

Dites-moi, est-ce que Rainer Stahel a bien défini votre rôle dans la propagande raciste ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non. J'ajoute cette constatation que le niveau de cette déclaration est encore plus bas que celui de l'autre, et je serais heureux que l'un de ceux dont la déclaration a été produite ici sous cette forme puisse faire son apparition à la barre afin de donner des preuves de ce qu'il avance.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je suppose qu'au cours des six mois de ces débats vous avez suffisamment entendu de dépositions ici. Très bien, nous allons continuer.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je dois faire remarquer que je n'ai entendu aucun témoignage sur le sujet que l'on vient d'aborder ici.

GÉNÉRAL RUDENKO. — J'espère que vous vous souvenez de la déposition du témoin Höss sur l'exécution de millions de gens.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — *(Pas de réponse.)*

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je répète : j'espère que vous vous souvenez de la déposition du témoin Höss, commandant du camp d'Auschwitz, sur l'exécution de millions de gens ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je n'ai nullement oublié sa déposition ; elle n'est pas sortie une minute de ma mémoire.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Je ne fais que vous la rappeler ; je n'ai pas l'intention de vous interroger à ce sujet. Je passe maintenant à la question de la propagande à propos de la préparation de guerres d'agression. Pour ne pas allonger cet interrogatoire, je mentionnerai une partie de votre propre déposition

du 12 septembre 1945, qui a déjà été présentée au Tribunal sous le numéro URSS-474. Voulez-vous regarder l'extrait n° 2; il est souligné.

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je proteste avant la lecture de cette citation comme j'ai protesté contre tous les procès-verbaux, sur la base de ce que j'ai dit il y a quelques heures sur les conditions dans lesquelles ces procès-verbaux ont été établis.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous avez déjà donné ces explications au Tribunal qui appréciera. Ce document a été déposé et j'en lis une partie. Je vous prie d'en suivre le texte. Voyez l'extrait n° 2. Je lis :

« Pour justifier cet acte d'agression, Goebbels a donné l'ordre de mener contre l'Autriche une campagne hostile; en particulier, il m'a chargé de découvrir dans les archives de vieux documents qui puissent accuser d'une façon quelconque le Gouvernement autrichien et de les publier dans la presse. Ces documents devaient avant tout prouver que le peuple autrichien désirait se réunir au peuple allemand et que les Autrichiens qui s'orientaient vers l'Allemagne seraient persécutés par le Gouvernement autrichien. Goebbels déclara en outre que la presse allemande avait à montrer que les Allemands vivant en Autriche étaient systématiquement persécutés par le Gouvernement autrichien et que ce Gouvernement avait pris des mesures de représailles massives. »

Et plus loin :

« Lorsque l'Allemagne a occupé la Tchécoslovaquie, la Belgique, le Danemark, la Pologne, la Norvège, les régions balkaniques, j'ai, sur l'ordre de Goebbels, organisé de semblables campagnes de diffamation. »

**LE PRÉSIDENT.** — Général Rudenko, il vaudrait certainement mieux demander à l'accusé si, pour chacun des paragraphes, il a effectivement prononcé ces paroles plutôt que de lui lire les documents d'une seule traite.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Monsieur le Président, il ne me reste plus qu'un alinéa à lire; j'ai l'intention de le faire et ensuite de lui poser une question.

**LE PRÉSIDENT.** — Je ne fais pas d'objections à cela. Je vous suggérerais seulement de lire paragraphe après paragraphe et de ne pas lui poser toutes les questions à la fois.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Très bien, Monsieur le Président, je procéderai ainsi. Je vous demande, accusé Fritzsche, si vous reconnaissez le paragraphe que je viens de lire à propos de l'Anschluss?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Non. Je dois souligner que ce n'est pas ce que j'ai déclaré; ce paragraphe contient les idées que le magistrat

instructeur russe s'est faites sur mes déclarations. Il les a exprimées lui-même et me les a présentées afin que j'y appose ma signature.

LE PRÉSIDENT. — Un instant. Qu'est-ce que vous contestez? Prenons le premier paragraphe.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Monsieur le Président, je conteste tout et notamment ces expressions dont je ne me suis jamais servi moi-même; lors de mes interrogatoires à Moscou, j'ai fait exactement les mêmes déclarations que celles que j'ai faites ici avant-hier, hier et aujourd'hui, ou que j'ai rapportées dans mon affidavit.

LE PRÉSIDENT. — Prenez le premier paragraphe qui vient de vous être lu: «Pour justifier cet acte d'agression...» Est-ce qu'on vous a posé une question à ce sujet? Y avez-vous répondu?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, dans beaucoup d'interrogatoires qui se prolongèrent souvent tard dans la nuit, on m'a posé de semblables questions et j'ai répondu en résumé à ces questions de la façon suivante: lors de l'action en Autriche, j'ai été convoqué, sans pouvoir pour l'instant préciser la date, par le Dr Goebbels. Le Dr Goebbels me déclara que le Gouvernement autrichien de Schuschnigg avait fait certains projets qui ont été suffisamment discutés ici: une crise gouvernementale était survenue, Seyss-Inquart avait pris le gouvernement en mains, un appel au secours était venu d'Autriche, les troupes étaient prêtes à marcher.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que vous nous dites maintenant ce que vous avez répondu au magistrat instructeur russe, ou bien ce qui s'est passé véritablement en Allemagne au moment de l'Anschluss?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je rapporte ce que j'ai dit à l'officier russe qui m'interrogeait, et c'est exactement ce qui s'est passé au ministère de la Propagande pendant la journée en question.

LE PRÉSIDENT. — Donc, vous prétendez que ce premier paragraphe est une invention?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je ne voudrais pas me servir de l'expression «invention», et je demande la permission de pouvoir dire quels sont les éléments exacts de ce paragraphe. Le premier élément est la campagne hostile contre le Gouvernement Schuschnigg. Il est exact que la presse allemande a déclenché une telle campagne au moment de sa démission ou peu de temps avant, car je ne puis le préciser pour l'instant. Est exacte également la mention de ce paragraphe disant que les persécutions des éléments germanophiles sous le régime de Schuschnigg devraient être présentées comme des cas particuliers. Voilà les éléments exacts.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Ainsi donc, vous confirmez ce que je viens de citer?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Non, non, Monsieur le Procureur. Il y a une grande différence.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — A votre point de vue. Mais je pense que vous ne niez pas que vous ayez mené une propagande contre le Gouvernement autrichien? C'est le sens principal de cette question.

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je dois le nier aussi, car cette propagande, ce n'est pas moi qui l'ai faite mais mon prédécesseur au service de la presse allemande.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Par conséquent, si je vous ai bien compris, vous niez votre participation personnelle à cette propagande, mais en fait vous ne niez pas que cette propagande ait eu lieu?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Vous m'avez bien compris si vous entendez par propagande dans ce cas une énumération de toutes les mesures du Gouvernement Schuschnigg dirigées contre les intérêts allemands.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Très bien. Je vais vous lire maintenant le paragraphe suivant:

«Lorsque l'Allemagne a occupé la Tchécoslovaquie, la Belgique, le Danemark, la Pologne, la Norvège, les régions balkaniques, j'ai, sur l'ordre de Goebbels, organisé de semblables campagnes de dif-famation. Dans chaque cas, j'ai recherché quelques vieux documents d'archives susceptibles de compromettre le Gouvernement de ces pays vis-à-vis de l'Allemagne, et les ai remplacés par mes commentaires pour tenter de justifier la pression de l'Allemagne.»

Vous le contestez?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Oui, sous cette forme-là également.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous n'allez tout de même pas nier qu'une propagande hostile a été entreprise contre tous ces pays énumérés dans vos déclarations?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je nie le dernier paragraphe. J'admets la propagande; quant aux différentes actions et à ma participation à ces actions, je les ai décrites en détail dans mon affidavit PS-3469.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je n'ai plus l'intention de vous poser de questions à ce sujet, du fait que la chose est suffisamment claire dans votre propre déclaration du 7 janvier 1946, dans le document PS-3469 qui, pour l'essentiel, n'est pas en contradiction avec vos déclarations verbales. Est-ce exact?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je vois une contradiction importante. Mais l'affidavit PS-3469 est parfaitement exact.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Très bien. Je veux, pour compléter cela, lire la déposition de Ferdinand Schörner; c'est le document URSS-472, que j'ai soumis au Tribunal. Je veux parler de l'extrait n° 3. Schörner dit :

« L'activité politique de Fritzsche au poste de commentateur officiel de la radio du Gouvernement avait, de même que l'activité du commentateur militaire, le général Dittmar, comme principale fonction de préparer la guerre mondiale contre les peuples démocratiques de façon à contribuer à la victoire des armes allemandes. Dans son activité qui a duré de nombreuses années, Fritzsche a eu pour méthode principale de tromper le peuple allemand. Je parle de cela parce que nous, soldats, sentions d'une façon particulièrement nette cette duperie et, en écoutant les mensonges de Fritzsche, nous savions quelle était la situation exacte sur le front, nous connaissions la situation exacte. La faute de gens tels que Fritzsche réside dans le fait qu'ils connaissaient la situation exacte mais que, sans tenir compte de cela, à cause des intentions criminelles du Gouvernement hitlérien, mentaient sciemment au peuple ou, d'après le proverbe allemand, « lui jetaient de la poudre aux yeux ».

Dites-moi, accusé Fritzsche, si cette activité de la propagande allemande correspond à la réalité ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — C'est une stupidité complète et je puis, pour partie, en apporter la preuve. M. Schörner dit ici que l'activité du général Dittmar, commentateur militaire, avait déclenché des guerres d'agression. Le général Dittmar a parlé pour la première fois à la radio au cours de l'hiver 1942-1943. Voilà un point. Il en est un deuxième : je n'ai jamais vu M. Schörner, je ne le connais pas et ne lui ai pas parlé. Je serais étonné qu'il puisse juger si, sciemment ou inconsciemment, je disais des mensonges. Mais je dois ajouter que lors des derniers jours de Berlin, j'ai reçu indirectement par le secrétaire d'État, Dr Naumann, une information du Feldmarschall Schörner me demandant de l'utiliser. Il m'informait qu'il se trouvait en Bohême avec une armée intacte; qu'il pouvait, s'il le voulait, tenir ce territoire pendant un laps de temps indéterminé; qu'à Berlin, nous ne devons avoir que du courage et qu'il pourrait même venir à notre secours.

Je ne sais pas si Schörner s'est réellement exprimé ainsi, mais je crois qu'il serait tout de même utile de citer le Feldmarschall Schörner comme témoin, afin de lui demander sur quoi il basait son jugement.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Le fait que vous ne connaissez pas Ferdinand Schörner n'enlève rien à cette déclaration et vous avez vous-même affirmé ici, devant le Tribunal, que beaucoup de gens vous connaissaient en Allemagne comme le représentant officiel du

Gouvernement. Vous ne pouviez pas connaître tout le monde, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Permettez-moi, Monsieur le Procureur, d'attirer votre attention sur un manque de logique : celui qui ne me connaissait pas pouvait très bien juger ce que je disais, mais il ne pouvait formuler un jugement sur le point de savoir si je parlais de bonne ou de mauvaise foi. Vous-même devez certainement connaître cette différence ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Encore une fois, vous parlez de votre participation propre, mais vous ne niez pas le caractère mensonger de cette propagande allemande ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne puis à nouveau répondre oui à cette formule. Monsieur le Procureur, ce matin je vous ai donné une base pour les questions que l'on me poserait, en essayant de contribuer à éclaircir ces faits historiques et à établir où commencerait l'idéalisme pur et les fausses hypothèses. Mais ces choses sont maintenant confondues.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je ne vous pose pas ces questions sur la base de ce que vous m'avez dit, mais sur la base de documents qui sont à la disposition du Ministère Public.

Passons à autre chose. Je voudrais vous demander si vous connaissez les documents concernant l'action « Grün » menée contre la Tchécoslovaquie, les documents concernant l'agression contre la Pologne, l'agression contre la Yougoslavie, et la propagande menée dans ce sens ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Les documents du « Grün », par exemple, j'en ai entendu parler pour la première fois ici ; mais si vous les mettez à nouveau en rapport avec les mesures de propagande, il m'est bien difficile de distinguer ces deux choses. Peut-être vous rendrai-je service en disant que ni dans le cas de la Tchécoslovaquie, ni dans le cas de la Pologne, ni dans aucun autre cas, je n'ai connu les attaques allemandes plus de deux heures avant que le public allemand n'en fût informé.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous dites : une heure ou une heure et demie ? Bien.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne voudrais pas me fixer sur une heure ou une heure et demie, mais je me souviens que dans le cas de la Russie, j'en ai été informé cinq ou six heures avant par le Dr Goebbels.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Nous allons vous donner maintenant le document URSS-493 ; c'est votre discours à la radio sur l'agression contre la Pologne, qui a été fait le 29 août, et qui a déjà été présenté pour expliquer la raison de l'agression allemande contre la Pologne. C'était le 29 août. Je n'ai pas l'intention

de le lire, mais le sens en est le suivant : dès le 29, vous disiez qu'à un moment donné des événements inattendus surgiraient. Vous avez pris connaissance de ce document ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous ne contestez pas avoir fait ce discours le 29 août 1939 ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Mais non, je ne le nie pas ; mais je voudrais indiquer...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Pardon. Répondez d'abord à ma question et vous aurez ensuite la possibilité de donner des explications. C'était bien le 29 août ? Vous ne le niez pas ? Est-ce que vous croyiez personnellement à cette époque à l'impossibilité d'éviter une guerre avec la Pologne ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne puis vous dire si, à cette époque, je croyais inévitablement à la guerre. Je puis constater une chose, c'est que je ne croyais pas à une faute de l'Allemagne si, dans cet état de tension, une guerre devait avoir lieu.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Cela suffit.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je vous demande de pouvoir ajouter que...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Oui, mais soyez bref.

LE PRÉSIDENT. — Général Rudenko, laissez répondre cet homme.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous en prie.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — A ce moment, ce fut une satisfaction toute particulière pour moi de constater dans les semaines suivantes, dans la presse soviétique, que l'Union Soviétique et son Gouvernement partageaient la conception allemande de la responsabilité de la guerre.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je pense qu'en ce moment il ne vous est pas nécessaire d'en parler. Je ne vous ai rien demandé à ce sujet. Je vais passer à une autre question. Le 9 avril 1940, vous avez fait un discours pour donner les raisons d'une occupation éventuelle de la Norvège. Nous allons vous donner quelques extraits de ce discours. Monsieur le Président, ce document porte le numéro URSS-496. Vous l'avez entre les mains, accusé Fritzsche ? C'est l'extrait n° 4 de ce document.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je ne l'ai pas encore... Oui, j'ai trouvé, page 4.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien, c'est exact. Je vais donc lire un petit passage de l'extrait n° 4 :

« Le fait pour les soldats allemands d'être obligés de faire leur devoir parce que les Anglais avaient violé la neutralité norvégienne,



ne relevait pas des opérations de guerre, mais confinait à une action du temps de paix. Personne n'a été blessé, aucune maison n'a été détruite, la vie a suivi son cours de tous les jours.»

C'était un mensonge. Le reconnaissez-vous ou le contestez-vous?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, ce n'était pas un mensonge...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Ce n'était pas un mensonge?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — ... car j'étais justement moi-même en Norvège à ce moment-là et l'avais constaté de mes yeux. Tout s'éclairera si vous permettez que je lise la phrase suivante; il y est dit...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Attendez... Vous la lirez plus tard.

LE PRÉSIDENT. — Général Rudenko, laissez cet homme s'expliquer. Il faut qu'il lise la phrase suivante afin d'expliquer celle-là.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous en prie.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — La phrase suivante dit:

«Même là où des troupes norvégiennes ont résisté, stimulées par l'ancien Gouvernement norvégien... la population civile n'a presque pas été touchée, car les Norvégiens combattaient à l'extérieur des villes et des villages, etc.»

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Je vais maintenant vous présenter un autre document qui est un rapport officiel du Gouvernement norvégien. Par erreur dans mon livre de documents, ce rapport est mentionné sous le numéro URSS-78. C'est le document PS-1800, présenté par le Ministère Public français sous le numéro RF-72. Écoutez, accusé Fritzsche, avec quel respect de la vérité vous avez décrit la situation en Norvège; écoutez ce qu'en dit le Gouvernement norvégien. Je cite:

«L'agression de l'Allemagne contre la Norvège, le 9 avril 1940, a entraîné la Norvège dans la guerre pour la première fois depuis cent vingt-six ans. Pendant deux mois, la guerre a sévi sur son territoire, amenant des destructions estimées à 250.000.000 de couronnes. Plus de 40.000 maisons ont été endommagées ou détruites. Plus de 1.000 civils tués.»

Voilà quelle fut la situation réelle. Est-ce que vous reconnaissez que votre discours du 2 mai 1940 était, comme d'habitude, pavé de mensonges?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je ne l'admets pas. Je constate, Monsieur le Procureur, que lors de la production de cet extrait, vous n'avez pas tenu compte que dans l'introduction je voulais décrire ce que j'avais vu; il s'agissait d'un voyage dans la vallée du Gulbran, qui allait jusqu'à Atta, je m'en souviens maintenant. Il n'est donc

nullement contradictoire avec ma description que, d'après les constatations du Gouvernement norvégien, ces dommages et ces pertes aient été causés lors de cette action.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je pense que la population et le Gouvernement norvégien portent suffisamment en eux-mêmes de traces de l'occupation des troupes fascistes. Le rapport du Gouvernement norvégien indique ce qui s'est passé exactement; cela ne correspond pas à ce que vous essayiez de démontrer par votre propagande. Mais ce document est versé conformément au paragraphe 21 du Statut et je ne veux pas discuter avec vous là-dessus. Le Tribunal en prendra connaissance.

J'ai encore quelques questions concernant le cas de l'*Athenia*, qui a déjà été mentionné ici. Je ne vous poserai pas de questions de détails. Tous ces faits ont été suffisamment établis. Je vous demande simplement si vous reconnaissez maintenant qu'usant de calomnies, la propagande fasciste a, d'une façon mensongère, informé l'opinion publique allemande à propos de l'*Athenia*?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — J'ignore si la propagande fasciste l'a fait en Italie. Mais la propagande nationale-socialiste l'a fait de bonne foi, comme je l'ai décrit en détail.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Voilà une heure que je parle de ces événements et de ce qui a été établi. Persistez-vous à considérer que ces discours n'étaient pas mensongers?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je l'ai déjà admis et j'ai clairement expliqué comment j'ai pu prononcer ces paroles.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Dans cette question, ce qui m'intéresse, c'est votre rôle personnel. Pourquoi est-ce justement vous qui, d'une façon si active, vous êtes fait remarquer à ce sujet, et pourquoi avez-vous été le premier à répandre ces mensonges?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne crois pas avoir été le premier à diffuser cette affaire, mais le fait est que j'ai parlé très souvent de l'*Athenia* sur la base de rapports officiels auxquels je faisais foi. J'en parlais parce que j'étais celui qui, au début de la guerre, parlait le soir à la radio.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous prétendez que la première mention de l'affaire de l'*Athenia* a été faite dans le *Völkischer Beobachter*, en octobre 1939?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne l'ai jamais prétendu.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien; alors je vous rappelle que vous avez déjà parlé de l'*Athenia* en septembre 1939. Est-ce exact?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Naturellement. La question de...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous en avez donc parlé avant l'article du *Völkischer Beobachter* ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — De nombreuses semaines avant.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Donc, c'est vous qui, le premier, avez commencé à répandre ce bruit mensonger ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je ne peux pas l'établir, mais...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien ; toujours sur le même sujet, encore une question : vous ne niez pas qu'en 1940 vous avez continué à répandre cette version ? Je répète la question : vous n'allez pas nier qu'en 1940 vous avez continué à propager cette version de l'affaire ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Il appartient à toute propagande de répéter de bonnes choses, des choses efficaces, autant de fois que possible. J'ai déjà déclaré que ce n'est qu'ici, en décembre 1945 seulement, que j'ai appris par le Grand-Amiral Raeder que c'était bien un sous-marin allemand qui avait coulé l'*Athenia*.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Très bien. Je passerai maintenant à un groupe de questions concernant votre participation à la direction de la propagande dans la préparation de l'agression contre l'Union Soviétique. Vous prétendez que vous n'avez pas du tout été au courant de la préparation de l'agression contre l'Union Soviétique jusqu'au 22 juin 1941 à 5 heures du matin, c'est-à-dire au moment où les troupes allemandes avaient déjà pénétré sur le territoire soviétique. Au même moment, vous avez été convoqué par Ribbentrop au ministère des Affaires étrangères pour une conférence de presse. J'ai bien compris votre déclaration ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, déjà quelques heures auparavant, la veille au soir donc, le Dr Goebbels avait réuni quelques chefs de service du ministère dans sa maison à Wannsee, leur avait communiqué ce fait et défendu de le diffuser et de téléphoner. C'est là que j'ai eu la première fois connaissance de ce fait.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien. Vous confirmez de la même façon que les buts des opérations de l'Allemagne contre l'URSS ne vous ont été connus que grâce à votre observation personnelle en 1942 ? Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là. Ce matin, j'ai essayé d'expliquer que j'avais un doute sur la véracité de quelques motifs officiels allemands concernant cette agression, et ce doute m'est venu depuis que je suis prisonnier. En outre, lors d'un interrogatoire à Moscou, j'ai souligné le fait qu'en 1942 je me suis rendu compte, peut-être même déjà en 1941 après le déclenchement des hostilités avec l'URSS, qu'on avait dû faire des préparatifs de toutes sortes déjà avant le 22 juin.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vous rappellerai un paragraphe de votre déclaration. C'est un document que vous avez reconnu comme exact. C'est le document PS-3469. Je lis au paragraphe 42 :

« Au début de 1942, étant soldat sur le front de l'Est, j'ai vu que de grands préparatifs avaient été faits jusqu'en Crimée pour l'occupation et l'administration de ces territoires. Et mes propres observations m'ont amené à la conclusion que les plans de guerre contre l'Union Soviétique avaient été préparés très longtemps avant qu'elle n'éclatât. »

Votre déclaration est exacte, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je n'ai plus de question à poser sur ce sujet. Mais je voudrais vous rappeler encore deux documents liés à la propagande menée en relation avec la préparation de l'agression contre l'Union Soviétique. J'entends par là le procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu chez Hitler le 16 juillet 1941. C'est le document L-221, Monsieur le Président ; il a déjà été présenté. On va vous donner ce document tout de suite. Je cite deux paragraphes à la première page :

« Maintenant, il importe de ne pas dévoiler nos buts au monde entier. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. L'essentiel pour nous est de savoir ce que nous voulons. Il n'est pas nécessaire de compliquer notre but par des explications inutiles. Des explications de ce genre s'avèrent inutiles, car nous pouvons faire tout ce que nos forces nous permettent, et rien au delà. »

Et plus loin :

« Les mobiles de notre activité doivent être expliqués au monde par des raisons tactiques. Nous devons agir ici comme nous l'avons fait pour la Norvège, la Hollande, le Danemark et la Belgique. Nous n'avons alors rien révélé de nos intentions, et nous ne saurions agir plus tard d'une façon plus prudente. »

Connaissez-vous ces directives de Hitler ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je n'ai pas connaissance d'une telle directive, mais le fait d'avoir révélé ces directives et ces instructions au cours de ces débats était la raison, comme je l'ai déjà dit, de reconnaître que certaines bases de notre propagande étaient ébranlées.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien. Vous ignoriez aussi les directives données par la propagande à propos du « Cas Barbarossa » par l'OKW et signées par Jodl ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je ne puis le dire ainsi. Si je pouvais les voir, je pourrais le confirmer. Le « Cas Barbarossa », comme tel, n'a rien voulu dire pour moi jusqu'au début de ce Procès.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Monsieur le Président, c'est le document C-26. Il a déjà été présenté au Tribunal et je veux me reporter uniquement à ce qui concerne la question de la propagande. C'est le document URSS-477 ou C-26. Je vous citerai, accusé, un seul passage où il est dit :

« Pour l'instant, il n'y a pas lieu de développer une propagande en vue d'un morcellement de l'Union Soviétique en États particuliers. La propagande allemande doit s'exercer dans les différentes parties du territoire de l'Union Soviétique qui emploient la langue la plus répandue. Mais cela ne doit pas conduire à conclure de cette diversité de textes de propagande que nous projetons de démembrer l'Union Soviétique. »

Connaissez-vous cette instruction ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne connaissais ni le document ni le contenu de la directive que vous venez de lire.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Mais j'espère que vous ne nierez pas qu'il y a eu une propagande de ce genre menée en Union Soviétique ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Non. Pour autant que je pouvais observer la propagande qui se faisait en Union Soviétique, elle avait une tendance contraire. Elle essayait d'inciter les nationalités à l'autonomie ; l'Ukraine, la Ruthénie blanche, les Pays baltes, etc.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Très bien. Maintenant, je voudrais vous demander si, lorsque vous avez rencontré Rosenberg pour la première fois, vous avez été informé par lui des tâches de la propagande allemande à l'Est ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je doute d'avoir, avant ce Procès, parlé à M. Rosenberg, mais je crois que je l'ai déjà rencontré au cours d'une manifestation mondaine, mais je n'ai jamais eu de toute ma vie la moindre conversation officielle de service avec lui.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. On va vous donner maintenant le document PS-1039. C'est un document de Rosenberg sur le travail préparatoire concernant les problèmes dans les régions de l'Est occupées. Ce document a déjà été présenté à Rosenberg et il ne l'a pas nié ; au contraire, il en a confirmé l'exactitude. Je voudrais que vous regardiez la deuxième citation qui est soulignée. Je ne la lirai pas pour ne pas allonger les débats. Dans cet extrait, il y est dit :

« En plus de ces pourparlers dont il vient d'être question plus haut, j'ai reçu tous les représentants responsables de la propagande, à savoir le directeur du ministère Fritzsche, l'ambassadeur Schmidt, l'intendant de la radio Glasmeier, le Dr Grothe de l'OKW, et d'autres. Sans rentrer dans les détails de l'orientation politique, je les ai informés confidentiellement de la situation, leur demandant de

veiller à toute la terminologie et au vocabulaire employé dans la presse à ce sujet. Mon service centralise tous les travaux entrepris depuis longtemps en vue de régler les questions de l'Est que j'ai remises aux représentants de la propagande.»

Est-ce que Rosenberg a expliqué avec exactitude ces événements de 1941 qui avaient précédé l'agression contre l'Union Soviétique?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non. Je ne me souviens pas avoir été reçu à un moment quelconque par Rosenberg. Je n'ai nullement, avant le 22 juin, reçu une information de Rosenberg ou d'un de ses collaborateurs au sujet de l'attaque projetée contre l'URSS. Par contre, et cela pourrait peut-être éclaircir cette affaire, je me souviens qu'un collaborateur de Rosenberg est venu à plusieurs reprises chez moi ou auprès de mon collaborateur. Je ne retrouve pas son nom pour l'instant; c'était le chef de son groupe de presse; il était auparavant rédacteur au *Völkischer Beobachter*... Oui, c'est le major Kranz. Il est venu à plusieurs reprises chez moi ou chez mes collaborateurs et a exprimé certains désirs de Rosenberg sur des questions de propagande dans la presse, mais certainement pas avant le 22 juin sur ces questions.

GÉNÉRAL RUDENKO. — C'est-à-dire que ce que mentionne ce rapport de l'accusé Rosenberg à votre propos est mensonger?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Mensonger serait trop dire dans ce cas. Il se peut que cet entretien dont il parle se rapporte à une époque ultérieure; je ne puis en juger puisque je n'ai pas lu tout le document. En outre, il est possible que Rosenberg n'ait pas été très exact dans ce rapport au sujet de la réception des représentants responsables de toute la propagande.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien. A ce sujet, je voudrais vous poser deux questions. D'abord, je me réfère à une déclaration écrite de Hans Voss, qui constitue le document URSS-471. Il se trouve entre vos mains. C'est l'extrait n° 3. L'avez-vous trouvé?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, je l'ai.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Voici ce dont témoigne l'amiral Voss:

«Après la défaite des troupes allemandes à Stalingrad et avec le début de l'offensive générale soviétique sur le front de l'Est, Goebbels et Fritzsche s'efforcèrent d'organiser la propagande allemande de façon à aider effectivement Hitler à maîtriser la situation sur le front. Cette propagande fut fondée sur l'espoir que les Allemands pourraient tenir aussi longtemps que possible. On essaya de chasser l'angoisse de la population allemande, tandis qu'on diffusait des nouvelles calomnieuses sur les atrocités commises par les soldats russes et sur les intentions de l'Union Soviétique d'anéantir le peuple allemand.

« Pendant la dernière période de la guerre, Goebbels et Fritzsche, par leur propagande, essayèrent de nouveau de rendre service à Hitler et d'organiser la résistance contre les troupes soviétiques. »

Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est non seulement inexact, mais c'est de la stupidité.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous vous êtes servi, à plusieurs reprises, de cette terminologie ; c'est encore votre profession qui se retrouve dans ce que vous dites. Bien. Je voudrais que vous vous reportiez à votre déclaration du 12 septembre 1945. C'est le document URSS-474, extrait n° 3. Avez-vous trouvé ce passage ? Je citerai vos explications à ce sujet.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce ne sont pas là toutes mes déclarations. Mais de quel passage voulez-vous parler, Monsieur le Procureur ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je veux dire l'extrait n° 3 qui a été souligné et qui commence par les mots : « Comme nous étions liés à l'Union Soviétique par un traité... »

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, j'ai trouvé.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Lisez avec moi, je vous prie :

« Comme nous étions liés à l'Union Soviétique par un traité, l'agression militaire contre l'Union Soviétique a été préparée par l'Allemagne en secret. C'est pourquoi aucun travail de propagande n'a été fait pendant cette préparation de la guerre contre l'Union Soviétique. Une campagne anti-soviétique active faite par les organes de propagande allemands commença seulement après le début des hostilités sur le front de l'Est. Dans le cas présent, il y a lieu d'indiquer que la tâche principale qui a été présentée par Goebbels à tout l'appareil de propagande, revenait au fait qu'il fallait justifier l'agression de l'Allemagne contre l'Union Soviétique.

« En tant que chef de la presse allemande et de la radiodiffusion, j'ai organisé une campagne anti-soviétique sur une grande échelle de façon à convaincre la population allemande que c'était l'Union Soviétique qui était responsable et non l'Allemagne. Il faut mentionner que nous n'avions pas de documents susceptibles de faire porter par l'Union Soviétique la responsabilité d'une attaque armée contre l'Allemagne. Dans mes discours radiodiffusés, j'ai fait tout mon possible pour effrayer les populations de l'Europe et leur démontrer les horreurs du bolchevisme, et pour leur déclarer que seule l'Allemagne fasciste était une digue pour les pays européens contre la ploutocratie anglo-américaine et contre l'impérialisme rouge. »

Le reconnaissez-vous ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Il y a en effet là quelques déclarations réelles que j'ai faites, mais elles ont été encore une fois déformées; et, si je le puis, je citerai les bases réelles de ce que vous venez d'exposer. Je serai bref. Il est exact que j'ai déclaré à Moscou que la guerre contre l'Union Soviétique n'avait pas comporté de travail préparatoire de propagande parce que cette guerre est survenue à l'improviste. En outre, il est exact qu'après l'attaque contre l'URSS il était du devoir principal de la propagande allemande de justifier la nécessité de cette attaque, de souligner toujours et encore que nous n'avions fait que prévenir une attaque soviétique. De plus, il est exact que j'ai dit que la tâche suivante de la propagande consistait — et c'était presque la même chose — à exposer que ce n'était pas l'Allemagne mais la Russie qui était responsable de cette guerre. Malheureusement, on a omis dans le procès-verbal l'argument le plus important que je citais: la constatation que moi-même, et avec moi des millions d'Allemands, croyaient les indications officielles du Gouvernement allemand parce qu'il nous eût paru stupide et fou, lors d'une guerre à l'Ouest qui n'était pas encore terminée, que quelqu'un déclençât de façon volontaire une guerre à l'Est. Et je continue: il est également exact que les documents du Livre Blanc que le ministère des Affaires étrangères a fait paraître étaient relativement rares. Il est également exact que la propagande allemande voulait inspirer à l'Europe la peur du bolchevisme et, finalement, il est exact que la propagande allemande soulignait toujours que l'Allemagne était la seule puissance capable d'endiguer la révolution mondiale soviétique.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Très bien. Maintenant, je voudrais que vous vous reportiez à l'extrait n° 4 de ce même document qui se trouve entre vos mains. Cet extrait concerne la propagande entreprise pour maintenir dans la population allemande la volonté de résister malgré l'évidence de la défaite allemande. Je voudrais vous lire ce passage n° 4 du document URSS-474:

« Au début de 1943, j'ai essayé de confirmer à la radio que l'Allemagne disposait d'un armement tel que nos adversaires s'effondreraient devant lui. De plus, j'ai essayé d'inventer des données fictives sur les possibilités de l'armement d'après les chiffres que me donnait le ministre de l'Armement du Reich, Speer. »

Est-ce exact?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Une partie est fausse; l'autre partie, qui est exacte, est faussement exprimée. Pour commencer par la dernière, il est exact que des indications du ministère de l'Armement me parvenaient et me laissaient espérer le progrès. C'étaient, par exemple, des chiffres sur la production mensuelle d'avions, des



chiffres sur la production d'avions de chasse particulièrement efficaces. Mais entre temps j'ai dû constater, en interrogeant Speer lui-même, que les chiffres que j'avais reçus étaient tous exacts, mais que les avions étaient ou bien mal employés — par exemple ils étaient employés pour l'offensive des Ardennes au lieu de servir à la protection de la patrie — ou bien qu'on ne pouvait les utiliser en raison du manque d'essence. La première moitié...

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous rentrez trop dans les détails, accusé Fritzsche. Vous nous donnez des détails qui ont déjà été éclaircis et qui n'ont aucun rapport avec vous-même. Je voudrais vous présenter la déposition de l'accusé Speer qui a été interrogé par le Ministère Public soviétique le 14 novembre 1945. Je présente ce document sous le numéro URSS-492. Je voudrais lire seulement le passage de ce document qui concerne la conduite de la propagande pendant cette période. Je lis :

« En septembre 1944, j'ai écrit une lettre au Dr Goebbels ». Puis je saute quelques lignes et je trouve : « Dans cette lettre, je prévenais Goebbels qu'il menait une propagande fausse sur le nouvel armement et, de ce fait, réveillait des espoirs inutiles parmi la population allemande. C'était une propagande secrète qui était menée par le Dr Goebbels dans le but de donner à la population allemande l'espoir d'une fin victorieuse de la guerre. »

Est-ce que cela correspond aux faits ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — En partie seulement. Il est exact que le Dr Goebbels a, en personne, fait de la propagande pendant plus d'une année avant l'emploi des premières armes V. D'un autre côté, Speer, lors de son interrogatoire, a déclaré ici qu'il connaissait maintenant la source réelle de la propagande en faveur des armes miraculeuses, c'est-à-dire le Standartenführer Schwarz van Berg. Le Dr Goebbels, pendant les derniers mois de l'année 1944, a essayé de limiter cette propagande en faveur des armes miraculeuses, qu'il avait lui-même lancée.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Maintenant, je voudrais vous rappeler votre rôle personnel dans la propagande qui a été menée en faveur de ces nouvelles armes afin d'agir d'une façon active contre les troupes alliées et de convaincre l'opinion allemande de la valeur de ces armes. Je voudrais vous présenter le document URSS-496. C'est votre discours à la radio du 1<sup>er</sup> juillet 1944.

LE PRÉSIDENT. — En aurez-vous bientôt terminé ou vaut-il mieux suspendre l'audience maintenant ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je pense, Monsieur le Président, qu'il serait préférable de suspendre. J'ai besoin encore d'une demi-heure environ.

*(L'audience est suspendue.)*

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — On vous a montré l'extrait n° 6 du document URSS-496. C'est votre discours du 1<sup>er</sup> juillet 1944. Je lis :

« Nous autres, Allemands, nous nous exprimons d'une façon très réservée sur l'effet des armes nouvelles. Nous savons que tôt ou tard la Grande-Bretagne rompra le silence par lequel elle voulait couvrir au début les résultats obtenus par les V-1. Nous avons raison. Les rapports reçus d'Angleterre au cours des derniers jours et surtout aujourd'hui prouvent que les effets de ces premières armes nouvelles ne sont que trop visibles. Il est d'ailleurs absolument déplacé que la Grande-Bretagne se plaigne d'une vague de haine qui déferlerait d'Allemagne contre les Iles Britanniques. A la cinquième année de la guerre, il est absolument inutile de parler de sentiments, quoique l'on puisse dire beaucoup à ce sujet. »

Vous reconnaissez, accusé Fritzsche, que par une telle propagande vous trompiez le peuple allemand en l'incitant à une résistance absolument inutile et sans raison ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Au contraire ; dans ce cas, j'ai été beaucoup plus réservé et beaucoup plus réticent au sujet des résultats de l'utilisation de V-1 que la presse allemande. D'ailleurs, la phrase qui suit immédiatement celle que vous avez citée dit ceci : « Nous ne pouvons que répéter que le V-1 est pour nous un moyen de briser la terreur ennemie ».

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Maintenant, je veux vous rappeler, accusé, les déclarations que vous avez faites le 12 septembre 1945 au sujet de l'activité de l'organisation du « Werwolf ». C'est la pièce URSS-474, extrait n° 5. L'avez-vous trouvée ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Oui, je l'ai trouvée.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je vais le lire :

« A la fin de février 1945, le secrétaire d'État au ministère de la Propagande, le Dr Naumann, m'a soumis les instructions de Goebbels tendant à élaborer le plan de l'organisation d'un centre secret d'émission. A une question de savoir quelle était l'utilité de ce centre d'émission, Naumann a répondu que le Gouvernement allemand avait pris la décision de diriger dans l'illégalité les membres de la NSDAP et de former une organisation clandestine sous le nom de « Werwolf ». Naumann m'expliqua enfin que ce centre de radio que j'aurais à créer permettrait de diriger tous les groupes illégaux du Werwolf. »

Comme on le voit par vos déclarations, vous vous opposiez à la création d'un tel centre. Vous en avez parlé avec Goebbels. Mais ce centre d'émission fut néanmoins créé, et sa direction confiée à l'ancien directeur du service de la propagande du Reich, Schlesinger. Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non. On confond deux choses ici. D'abord, le plan qui décrit dans l'alinéa que vous avez lu la création d'un émetteur du Werwolf prévoyait un émetteur mobile, mais cet émetteur n'a pas été créé. Par contre, et d'ailleurs en mon absence, le 1<sup>er</sup> avril 1945, sur instruction directe du Dr Goebbels, l'ancien émetteur national allemand est devenu un émetteur du Werwolf.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je vais vous présenter, afin de ne pas discuter avec vous sur ce sujet, votre propre déclaration du 7 avril 1945. C'est le même document URSS-496, extrait n<sup>o</sup> 7. Avez-vous trouvé le passage ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous disiez alors à la radio :

« Cependant, grâce à sa suprématie en hommes et en matériel, l'ennemi a réussi à pénétrer de plus en plus profondément sur le territoire allemand, et actuellement il s'efforce de réaliser contre nous son programme d'anéantissement. »

Puis, un peu plus loin :

« Personne ne doit s'étonner si la soif des cœurs pour la vengeance ne demande pas de longue interruption. Elle s'élève comme une grande flamme et passe à l'action. Que personne ne s'étonne si, dans certains endroits déjà occupés, la population civile prend part à la lutte ou bien si, une fois l'occupation accomplie, la lutte est poursuivie par des personnes en civil, si, sans organisation, sans préparation et par le seul instinct de la conservation, s'est produit ce phénomène que nous nommons aujourd'hui le « Werwolf ». »

Que dites-vous maintenant ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Bien que cette citation, elle aussi, soit arrachée de son contexte, je la reconnais parfaitement. Malheureusement, il y manque un passage où je parlais du Droit et où je disais : « Le Droit est une chose très délicate. Il est ancré dans la tradition et dans la conscience morale. Actuellement il y a... »

GÉNÉRAL RUDENKO. — Pardonnez-moi de vous interrompre. Je ne vous demande pas tant de détails. Je ne voulais établir qu'un seul fait, c'est celui que vous expliquiez non seulement l'organisation du Werwolf, mais que vous appeliez les gens à en faire partie. Est-ce exact ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — C'est entièrement faux. Il ne s'agit pas là d'une propagande en faveur du Werwolf, mais simplement d'une justification pour des cas de Werwolf.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Bien, laissons cette question. Je veux maintenant vous demander si vous savez qui dirigeait l'organisation du Werwolf ?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — On a déjà dit ici que c'était Bormann au sommet, mais il avait encore sous ses ordres un chef supérieur des SS dont je n'ai pas réussi à retrouver le nom au cours des interrogatoires que j'ai subis à Moscou. Mais j'ai connu un de ses collaborateurs, Gunter d'Alquen.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. Avant de vous poser quelques dernières questions, je veux vous demander si, en fait, Rosenberg et Streicher n'avaient pas une plus grande influence sur la propagande allemande?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Leur influence était particulièrement minime. La propagande officielle allemande n'était pas influencée du tout par Streicher, et quant à Rosenberg, cette influence était à peine perceptible.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Bien. J'ai quelques dernières questions à vous poser. Vous avez déclaré ici au Tribunal que, si vous aviez connu les ordres d'assassiner de Hitler, vous ne vous seriez pas rangé à ses côtés. Est-ce exact?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Vous m'avez parfaitement bien compris.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Autrement dit, je dois comprendre que vous auriez, dans ce cas-là, agi contre Hitler?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Il est difficile de dire ce que j'aurais fait alors. C'est naturellement là une question à laquelle j'ai réfléchi souvent depuis.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je vais vous demander autre chose : au début de 1942, comme vous l'avez déclaré au Tribunal, vous aviez reçu des informations selon lesquelles, en Ukraine occupée par les Allemands, se préparait dans une région une extermination des Juifs et des intellectuels ukrainiens, et seulement parce que c'étaient des Juifs et des intellectuels ukrainiens. Vous l'aviez appris, n'est-ce pas? Vous en avez parlé, n'est-ce pas?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — C'est exact.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — C'était au début; en mai 1942, vous faisiez partie de la 6<sup>e</sup> armée. Dans cette 6<sup>e</sup> armée, vous aviez appris l'existence de l'ordre relatif au massacre des commissaires soviétiques, n'est-ce pas?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Oui.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous pensiez que cet ordre sanglant ne devait pas être appliqué, n'est-ce pas?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — C'est exact.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Vous saviez que cet ordre émanait de Hitler?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui, je pouvais me l'imaginer.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Donc, vous connaissiez en 1942 l'existence d'ordres de Hitler relatifs à des massacres, mais néanmoins vous marchiez à ses côtés?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Vous comparez deux choses que l'on ne peut pas comparer, Monsieur le représentant du Ministère Public; il y a une grande différence entre la question de savoir si les commissaires ne doivent pas être traités comme des prisonniers de guerre, ou si je donne l'ordre de tuer 5.000.000 de Juifs.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Cela signifie que vous considérez cet ordre comme possible et admissible, dans les conditions de la conduite de la guerre par l'Armée allemande. Je vous comprends bien? C'est ainsi, si vous n'avez pas agi contre Hitler?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Non, je considérais cet ordre comme une chose impossible et c'est la raison pour laquelle j'ai agi très activement contre lui. Mon attitude n'a pas été passive comme celle de tant d'autres.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Mais vous continuiez toujours à appuyer Hitler?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Une dernière question: dites-moi si, au cours de la guerre, vous avez eu l'occasion de faire connaissance avec les questions relatives à la guerre biologique?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Jamais.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Vous connaissez le nom du commandant von Passavant?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce nom m'est connu.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Il était le représentant de l'OKW au ministère de la Propagande, n'est-ce pas?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Ce n'est pas exactement cela. Il était spécialiste de la radiodiffusion dans le cadre du service de propagande de l'OKW.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Maintenant, on va vous soumettre une copie de votre lettre du 19 octobre 1944, document URSS-484, sur laquelle figure votre signature; elle est adressée au commandant von Passavant, de l'OKW. Je lis ce document qui est très court:

« Au commandant von Passavant, directeur de la radiodiffusion à l'OKW: Un auditeur, Gustav Otto, directeur d'une entreprise de Reichenberg, me fait parvenir ici un projet en vue d'une guerre biologique. Je vous le transmets, en vous demandant de le faire suivre à l'autorité compétente. Heil Hitler! Fritzsche »

Vous vous souvenez de ce document?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Non, naturellement je ne me souviens pas de ce document; mais je déclare qu'il est indubitable que ce document est authentique.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Je vous pose la dernière question: ainsi, vous étiez favorable à la préparation et à l'exécution d'une guerre biologique de la part de l'Allemagne? C'est bien cela? Je n'ai plus de question à poser, Monsieur le Président.

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Il me faut encore donner une réponse à la dernière question. Je précise que je n'étais nullement en faveur d'une guerre biologique, mais que la situation était telle que, chaque jour, je recevais des piles de plus en plus imposantes de lettres d'auditeurs que je devais transmettre aux services compétents. On ne me remettait que les lettres d'envoi rédigées en deux ou trois lignes, mais je ne prenais jamais connaissance des lettres elles-mêmes.

**LE PRÉSIDENT.** — Docteur Fritz, voulez-vous procéder à un nouvel interrogatoire?

**Dr FRITZ.** — Monsieur Fritzsche, au cours de l'interrogatoire contradictoire auquel a procédé M. le général Rudenko, on vous a reproché votre allocution radiodiffusée du 2 mai 1940 dans laquelle vous parlez de votre voyage en Norvège. Pouvez-vous dire exactement quand vous avez fait ce voyage?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — Je ne peux pas indiquer exactement la date, mais si je ne me trompe, c'était à la fin du mois d'avril.

**Dr FRITZ.** — On vous a présenté, lors de cet interrogatoire, un rapport officiel du Gouvernement norvégien sur les dommages de guerre, après l'occupation de la Norvège par l'Allemagne. On a dit ici que les combats qui ont causé ces dommages n'ont pu avoir lieu qu'après la fin de votre voyage. Est-ce exact?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — C'est parfaitement possible, mais je voudrais expliquer quelque chose: dans l'extrait qui a été lu par le représentant du Ministère Public russe, sans qu'il eût indiqué le début du texte, j'ai décrit exactement ce que j'ai vu dans des localités parfaitement désignées telles que Lillehammer et Godenthal. Ce sont quelques noms qui me reviennent en mémoire. Or, si l'on compare maintenant ces indications avec les indications données par le Gouvernement norvégien sur l'ensemble des dommages, cela revient à essayer de mesurer un liquide avec un mètre, ou inversement.

**Dr FRITZ.** — Une autre question encore: votre voyage a eu lieu avant ou après le débarquement britannique en Norvège?

**ACCUSÉ FRITZSCHE.** — J'ai pu observer encore un combat avec des troupes britanniques, et si je ne me trompe, c'était au sud de la localité d'Ottar, dans le Buldrenthal.

Dr FRITZ. — Monsieur le Président, au cours de l'interrogatoire, le général Rudenko a présenté trois procès-verbaux d'interrogatoires : l'interrogatoire de Voss (URSS-471); l'interrogatoire de Schörner (URSS-472), et celui de Stahel (URSS-473). Entre temps, j'ai pu examiner ces trois procès-verbaux et je prie le Tribunal de bien vouloir, lui aussi, les comparer. J'ai constaté que dans ces trois déclarations qui émanent de trois personnes différentes, une partie des réponses concordent textuellement. C'est ainsi par exemple...

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas au témoin qu'il faut poser ces questions. Vous nous présentez un argument nouveau qui doit être traité plus tard.

Dr FRITZ. — Oui, mais je voulais simplement présenter une requête, Monsieur le Président. Si ces trois procès-verbaux devaient être pris en considération dans vos délibérations, je demande qu'on veuille bien mettre à ma disposition au moins un de ces témoins, en vue d'un contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous voir ces affidavits, ou voulez-vous que nous les examinions ou désirez-vous que les personnes qui ont fait ces dépositions sous serment soient citées ici comme témoin? Que voulez-vous dire?

Dr FRITZ. — C'est la dernière des deux possibilités, Monsieur le Président, que je voudrais me réserver. Je voudrais demander qu'on les fasse venir tous les trois.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Quant à moi, tout ce que je peux demander, c'est qu'on les fasse venir tous les trois.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal examinera votre requête.

Dr FRITZ. — Par ailleurs, je renonce à tout autre contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT. — Une question, accusé. Vous avez parlé de l'ordre des commissaires, et vous en avez parlé comme s'il s'agissait d'un ordre de ne pas considérer les commissaires comme des prisonniers de guerre. L'ordre ne contenait pas cela, n'est-ce pas? Il stipulait de les tuer.

ACCUSÉ FRITZSCHE. — L'ordre dont j'ai pu prendre connaissance dans la 6<sup>e</sup> armée stipulait de fusiller les commissaires qui étaient faits prisonniers.

LE PRÉSIDENT. — Oui, et c'est tout à fait différent du fait de ne pas les traiter en prisonniers de guerre. Vous avez répondu que vous supposiez que cet ordre des commissaires émanait de Hitler. C'est tout à fait différent de l'ordre prévoyant de ne pas traiter les commissaires comme des prisonniers de guerre ordinaires, ou de massacrer 5.000.000 de Juifs. On ne peut comparer les deux, n'est-ce pas?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Je reconnais, dans ce cas, que l'expression dont je me suis servi dans la question des commissaires n'était pas correcte.

LE PRÉSIDENT. — Une autre chose encore : le 23 octobre 1939, une fausse déclaration a été publiée dans les journaux allemands à propos de l'*Athenia*. C'est exact, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — En octobre 1939 ? Pendant toute la durée des mois de septembre et d'octobre 1939, on a publié sur l'*Athenia* des indications inexactes aussi bien dans la presse allemande qu'à la radio allemande.

Dr FRITZ. — Oui, mais le 23 octobre 1939 a paru dans un journal allemand une déclaration particulièrement fausse selon laquelle l'*Athenia* avait été coulé sur l'ordre de Winston Churchill. Vous en avez entendu parler ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

Dr FRITZ. — Et vous avez continué pendant quelque temps à parler à la radiodiffusion de cette supputation, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Évidemment, parce qu'à ce moment-là je supposais encore que c'était vrai...

Dr FRITZ. — C'est ce que je voulais vous demander. Vous aviez un officier de liaison de la Marine dans votre service, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

Dr FRITZ. — Quelles recherches avez-vous fait entreprendre ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Cet officier de Marine n'était pas véritablement un officier de liaison de Haut Commandement de la Marine de guerre ; il était officier de censure pour l'ensemble de la Wehrmacht. Malgré cela, j'ai naturellement fait appel à ses services dans les questions touchant la Marine, et c'est lui que j'ai chargé à plusieurs reprises, ou que j'ai prié de s'informer de l'état de l'enquête sur l'*Athenia*, auprès du Haut Commandement de la Marine. Mais la réponse restait toujours la même : il n'y avait pas de sous-marin allemand à proximité de l'endroit de la catastrophe.

Dr FRITZ. — Vous prétendez que cet officier de liaison de la Marine de guerre vous a dit cela après le 23 octobre 1939 ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

Dr FRITZ. — Et il a continué ultérieurement à vous donner la même version ?

ACCUSÉ FRITZSCHE. — Oui.

Dr FRITZ. — J'en ai terminé. Vous pouvez reprendre votre place au banc des accusés. Avec l'autorisation du Tribunal, j'appelle le témoin M. von Schirmeister.

*(Le témoin gagne la barre.)*



LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous dire votre nom ?

TÉMOIN MORITZ VON SCHIRMEISTER. — Moritz von Schirmeister.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter ce serment après moi : « Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien ».

*(Le témoin répète le serment.)*

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

Dr FRITZ. — Monsieur le témoin, avant le début de votre interrogatoire, j'aimerais vous prier, dans toutes vos réponses, d'être aussi bref que possible. Voulez-vous, je vous prie, donner tout d'abord de très brèves indications biographiques pour que le Tribunal sache à qui il a affaire ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — J'appartiens à une famille d'officiers et de fonctionnaires ; après trois semestres d'études théologiques, j'ai été employé de banque pendant dix ans, dont cinq en Amérique du Sud. Puis, j'ai été rédacteur jusqu'au moment où j'ai été appelé à Berlin. Le 1<sup>er</sup> octobre 1931, je suis entré dans le Parti, j'ai été SS-Hauptsturmführer dans l'Allgemeine SS ; pendant la guerre, j'ai été mobilisé à quatre reprises. En dernier lieu, depuis le 31 juillet 1944 ; j'ai été capturé par les forces britanniques le 22 septembre 1944 ; depuis ce moment, je suis en Angleterre.

Dr FRITZ. — Lorsqu'il y a quelques jours je discutais avec vous le thème de votre interrogatoire, vous m'avez déclaré que l'attitude positive à l'égard du national-socialisme que vous avez eue autrefois ne vous empêchait nullement de faire une déclaration conforme à la vérité, est-ce exact ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Je vous ai déjà dit que j'ai cru à cette idée, que je lui ai tout sacrifié, que j'ai, de ce fait, tout perdu aussi. Ce fut pour moi une chose très amère, mais je sais aujourd'hui que j'ai servi une cause qui n'était pas bonne. Je m'en suis complètement dégagé. Dans le camp où je suis en Angleterre, j'ai pu participer à la rééducation de mes camarades ; c'est là que j'ai eu l'autorisation de publier le journal du camp, et si je le pouvais, je participerais à la reconstruction d'une Allemagne démocratique.

Dr FRITZ. — Quand avez-vous fait la connaissance de l'accusé Fritzsche ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Le 1<sup>er</sup> juillet 1938.

Dr FRITZ. — Qui étiez-vous à ce moment-là, et quelle était la fonction à laquelle vous deviez être appelé ?

**TÉMOIN VON SCHIRMEISTER.** — J'étais rédacteur en chef à Braunschweig, et j'étais appelé au ministère de la Propagande pour devenir l'attaché de presse personnel du Dr Goebbels.

Dr FRITZ. — Et quelle est la fonction que vous avez effectivement occupée au ministère de la Propagande ?

**TÉMOIN VON SCHIRMEISTER.** — Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1943, je suis resté l'attaché de presse personnel du Dr Goebbels, puis j'ai été attaché au secrétaire d'État le Dr Gutterer, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1944. Je suis allé avec lui pendant trois mois encore à l'UFI, l'organisation-mère de toutes les sociétés cinématographiques. Le 31 juillet 1944, je suis parti pour le front.

Dr FRITZ. — Vous étiez donc journallement avec le Dr Goebbels ?

**TÉMOIN VON SCHIRMEISTER.** — Depuis le début de la guerre. Je me permettrai de décrire rapidement ce qui constituait l'essentiel de mon activité.

Dr FRITZ. — Faites-le très brièvement.

**TÉMOIN VON SCHIRMEISTER.** — Pendant la guerre, j'étais chargé d'examiner tout le matériel qui nous provenait de la presse et de l'écoute des émetteurs étrangers. Je devais en fournir immédiatement des extraits au Dr Goebbels. Ces extraits constituaient, pour le Dr Goebbels, la base de ses directives touchant la propagande. C'est lui, qui donnait ses directives chaque matin. L'après-midi et le soir, je transmettais ces instructions aux différents services de la presse et de la radio, par téléphone, et c'est la raison pour laquelle, pendant la guerre, dans la mesure où ce n'étaient pas mes représentants qui le faisaient, je me trouvais dans l'appartement du Dr Goebbels, je prenais mes repas avec lui, passais la nuit dans sa résidence l'accompagnais au cours de ses voyages, etc.

Dr FRITZ. — Quelles étaient les fonctions de Fritzsche à ce moment-là ?

**TÉMOIN VON SCHIRMEISTER.** — M. Fritzsche, à ce moment-là, était le représentant du chef du service de la presse du Reich.

Dr FRITZ. — Voulez-vous, je vous prie, décrire les fonctions de Fritzsche au ministère de la Propagande pour la période ultérieure, mais faites-le brièvement.

**TÉMOIN VON SCHIRMEISTER.** — Je devais faire un stage dans le service de la presse du Reich. La situation dans ce service était très mauvaise. Le directeur, M. Berndt, avait une politique de brutalité. Il criait à tort et à travers, commandait, congédiait sans relâche les rédacteurs qui se trouvaient dans ce service. Les personnes qui y travaillaient n'étaient pas, en général, à la hauteur de leur tâche; la seule personne qui représentât une véritable valeur dans ce service a toujours été M. Fritzsche. Il était le seul

spécialiste qui connût les difficultés et les besoins de la presse. D'une part, il avait à réparer la casse que faisait constamment M. Berndt et, d'un autre côté, il essayait dans le cadre de l'organisation de remplacer les mauvais rédacteurs par un personnel qui fût meilleur.

Dr FRITZ. — On peut donc dire que Fritzsche n'était pas venu dans ce ministère parce qu'il était envoyé par le Parti mais qu'il y était venu en tant que spécialiste?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Il n'y est venu qu'en tant que spécialiste. Les membres du Parti de tendance extrémiste n'estimaient pas M. Fritzsche. Mais il est toujours demeuré par la suite le bon esprit de la presse.

Dr FRITZ. — Est-ce que Fritzsche, à ce moment-là, faisait partie des collaborateurs du ministère qui étaient reçus régulièrement par Goebbels pour les conférences?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — De telles conférences régulières n'avaient pas encore lieu à ce moment-là. En tout cas, M. Fritzsche n'en faisait pas partie.

Dr FRITZ. — On ne l'a fait venir à ces conférences que lorsqu'il est devenu chef de service?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Oui, dans la mesure où ces conférences avaient déjà lieu à ce moment-là; mais, en fait, cela n'a eu lieu qu'à partir du début de la guerre.

Dr FRITZ. — De quelle manière le Dr Goebbels avait-il l'habitude de s'entretenir avec ses collaborateurs?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Depuis le commencement de la guerre, il y avait quotidiennement une conférence à 11 heures le matin, que le Dr Goebbels dirigeait lui-même, et au cours de laquelle il donnait toutes les instructions nécessaires en matière de propagande.

Dr FRITZ. — Combien y avait-il de participants à ces conférences de 11 heures du matin?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Dans les premiers temps, c'est-à-dire jusqu'au début de la campagne de Russie, il y avait environ vingt personnes; plus tard, ce cercle s'est étendu à environ cinquante personnes.

Dr FRITZ. — Est-ce qu'on discutait au cours de ces conférences? Ou bien ces conférences consistaient-elles plutôt à distribuer des ordres?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — On n'a jamais discuté au cours de ces conférences. Tout d'abord, c'était l'officier de liaison de l'OKW qui donnait un aperçu sur la situation militaire; le

Dr Goebbels donnait alors ses instructions pour la propagande, tout particulièrement en ce qui concernait la presse, la radio, les actualités cinématographiques.

Dr FRITZ. — Qui dirigeait ces conférences en cas d'absence du Dr Goebbels ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Normalement, c'était alors le secrétaire d'État.

Dr FRITZ. — Qui les dirigeait en l'absence de ce secrétaire d'État lui-même ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Le plus souvent, c'était Fritzsche, mais parfois aussi le chef du service de la presse étrangère, ou bien du service étranger, mais le plus souvent c'était M. Fritzsche.

Dr FRITZ. — Est-ce que, dans ce cas, M. Fritzsche donnait des instructions journalières pour la propagande de sa propre initiative ? Que se passait-il ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Non, lorsque le ministre n'était pas à Berlin, il demandait à être mis au courant de toutes les informations de la presse étrangère qui nous parvenaient. Il me donnait alors, ou à l'un de mes représentants, des instructions, tout comme il le faisait d'habitude au cours des conférences. Je devais transmettre ces instructions par téléphone. A Berlin, ces instructions étaient enregistrées par des sténographes et lues textuellement au cours des conférences comme instructions du ministre. D'ailleurs, cela doit ressortir des procès-verbaux. Il était toujours expressément stipulé qu'il s'agissait d'instructions du ministre.

Dr FRITZ. — Lorsque Fritzsche transmettait ces instructions écrites qui provenaient de Goebbels, essayait-il d'éclaircir des problèmes qui n'étaient pas traités par Goebbels, en les faisant discuter ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Lorsque Goebbels s'absentait de Berlin, il arrivait que les dernières informations ne lui parvenaient point. Dans ce cas, M. Fritzsche faisait discuter ces choses, il faisait peser le pour et le contre et donnait alors des instructions de sa propre initiative. Elles étaient fixées par écrit, le ministre les lisait lorsqu'il revenait ; il les approuvait alors ou les modifiait.

Dr FRITZ. — Mais il n'y avait pas seulement ces grandes conférences qui groupaient trente, quarante ou cinquante personnes au cours desquelles Goebbels donnait ses instructions ? Il y avait sans doute aussi des réunions plus intimes ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Au cours de la matinée, les chefs de service venaient naturellement conférer avec le ministre sur des questions de service.

Dr FRITZ. — Est-ce qu'on faisait participer Fritzsche à ces entretiens d'un caractère plus intime ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Généralement non. Le ministre profitait de ces conférences où étaient représentés tous les services pour résumer tout ce qu'il avait à dire sur la presse, les actualités et la radio. Les réunions où l'on discutait certains détails ne groupaient que les chefs de service qui ne s'intéressaient pas aux questions générales.

Dr FRITZ. — Quelle était la fréquence à laquelle on faisait appel à Fritzsche, par rapport au secrétaire d'État Hahnke, à Gutterer ou enfin au Dr Naumann ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Les secrétaires d'État pouvaient toujours participer aux entretiens de caractère privé, et de même ceux qui étaient chargés de certains services et qui étaient présents en permanence. Quant à M. Fritzsche, il n'a assisté que très rarement à ces entretiens à caractère plus intime.

Dr FRITZ. — Quelles étaient les fonctions des douze chefs de service du ministère de la Propagande dont l'un était l'accusé Fritzsche ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — On pouvait répartir ces différents chefs de service de la manière suivante : il y avait, d'une part, les spécialistes, comme par exemple le directeur de la comptabilité, le Dr Ott et, d'autre part, il y avait les membres du Parti, comme par exemple M. Berndt ; en ce qui concerne les questions de service, ils n'avaient pas grand-chose à dire. Ils n'avaient pas, en général, le pouvoir d'un chef de service dans un ministère. Il était généralement connu que le ministre se servait d'eux comme d'un instrument. Quand il n'avait plus besoin d'eux, il les renvoyait. Il n'en était pas seulement ainsi avec les chefs de service ; mais je rappellerai ici de quelle manière indigne il a chassé son secrétaire d'État Gutterer lorsqu'il en a eu assez de lui.

Dr FRITZ. — Le Ministère Public reproche à Fritzsche d'avoir, dans les agences d'information, et également en se servant de la radio, forgé un instrument qui a joué un rôle très important entre les mains de ceux qu'on appelle les conspirateurs en vue de l'exécution de leurs projets. Est-ce que l'organisation de la presse dans l'État national-socialiste peut être attribuée à Fritzsche ? Que pouvez-vous dire sur ce reproche qu'on lui adresse ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Lorsque M. Fritzsche vint au ministère, le service était organisé depuis longtemps. Au demeurant, je puis dire aussi que le Dr Goebbels lui-même ne peut pas être considéré par le Ministère Public comme faisant partie des conspirateurs, étant donné qu'il ne poussait pas à la guerre, mais qu'il voyait sa tâche dans une conquête sans effusion de sang des différents pays.

Dr FRITZ. — Cette organisation, donc, était déjà sur pied lorsque Fritzsche fut chargé de la direction du service de la presse allemande au cours de l'hiver 1938-1939 ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Oui, ce service était établi.

Dr FRITZ. — Fritzsche était-il indépendant dans la direction de ce service ? Et s'il ne l'était pas, de qui dépendait-il ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — M. Fritzsche, malheureusement, ne dépendait pas seulement du Dr Goebbels. Il était entre deux feux. Il y avait de l'autre côté encore le chef de la presse du Reich, le Dr Dietrich et, dans toute la presse allemande, on connaissait l'abîme qui séparait ces deux hommes. Le chef de la presse du Reich était, en tant que secrétaire d'État, il est vrai, intégré dans le ministère de la Propagande, mais, malgré cela, il exigeait le droit de pouvoir donner des instructions d'une manière autonome en tant que chef de la presse du Reich ; et lorsque le ministre et le chef de la presse du Reich n'étaient pas d'accord sur ce point, cela retombait toujours sur les épaules du malheureux chef de la presse du Reich, section de l'intérieur, Fritzsche.

Dr FRITZ. — Dans quel sens a-t-il exercé son activité ? A-t-il essayé d'être encore plus dur ; ou bien a-t-il essayé d'atténuer la tension existante ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — J'ai déjà dit que M. Fritzsche était le seul véritable spécialiste du service d'information qui travaillait dans ce service de presse. Il connaissait les besoins et les soucis de la presse. Il savait qu'un rédacteur ne pouvait travailler que lorsqu'on lui laissait une certaine liberté, et c'est ainsi que, toujours et à chaque occasion, il s'est employé pour obtenir un relâchement de ces entraves. Il a fait certainement bien plus qu'on n'a pu s'en rendre compte à l'extérieur, car le ministre prenait toujours sa décision propre et le monde extérieur ne voyait que ce que désirait obtenir le ministre.

LE PRÉSIDENT. — Pensez-vous qu'il ait répondu à la question ?

Dr FRITZ. — Le Dr Goebbels avait-il des critiques à adresser à la presse ? La presse ne lui paraissait-elle pas trop modérée ? Très brièvement, je vous prie.

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — La presse ne lui paraissait pas assez violente, et pas assez têtue.

Dr FRITZ. — Quelle était l'attitude de Fritzsche à l'égard de ces exigences, tant en ce qui concerne les journalistes individuels qu'en ce qui concerne les journaux eux-mêmes ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Sans répit, et à chaque occasion, tant dans les conférences dirigées par le ministre que dans

des réunions privées, il s'est employé pour la presse et pour les journalistes et il a essayé de défendre leur point de vue devant le ministre.

Dr FRITZ. — Pouvez-vous indiquer le nom de quelques journalistes et de quelques journaux qu'il a essayé de protéger ?

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi mentionner ici des noms de journalistes et de journaux ? Ces détails sont superflus.

Dr FRITZ. — Monsieur le Président, permettez-moi tout au moins alors de présenter à ce propos une déclaration sous la foi du serment à laquelle je donne le numéro Fritzsche-5, contenue dans mon livre de documents n° 2, à la page 22. Ce document est signé par le chef de la rédaction de la *Frankfurter Zeitung* qui s'appelle le Dr Wendelin Hecht. J'aimerais citer brièvement ce document.

« En vue d'une présentation auprès du Tribunal Militaire International à Nuremberg, je déclare par la présente et sous la foi du serment ce qui suit :

« 1. Il est vrai que l'accusé M. Hans Fritzsche a contribué à protéger pendant plusieurs années la *Frankfurter Zeitung* contre une interdiction, en ne faisant pas transmettre certains de ses exemplaires au Quartier Général du Führer.

« 2. A l'occasion de nombreuses attaques dirigées contre la *Frankfurter Zeitung* en raison de son attitude politique, l'accusé Hans Fritzsche s'est employé à plusieurs reprises en faveur du maintien de l'activité de la *Frankfurter Zeitung*. Leutkirch, le 6 mars 1946. Signé : Dr Wendelin Hecht. »

Quelles étaient, excepté Goebbels, les personnalités influentes au ministère de la Propagande ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Après le départ du secrétaire d'État Hahnke, il n'y a eu qu'un seul personnage au ministère de la Propagande qui eût une influence véritable sur le ministre, un seul avec qui le Dr Goebbels eût des rapports personnels : c'était son futur secrétaire d'État, le Dr Naumann, qui, à ce moment-là, était son attaché de presse particulier.

Dr FRITZ. — Fritzsche s'est-il adressé souvent à vous pour connaître certains détails des intentions du ministre que ce dernier ne lui donnait pas.

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Très souvent même, car M. Fritzsche savait que j'avais fréquemment des conversations particulières avec le ministre et il se plaignait toujours d'être sans renseignements précis. Il me demandait si je ne pouvais pas, à l'occasion de telle ou telle affaire, lui donner l'opinion du ministre et j'ai pu l'aider dans la mesure où je pouvais lui procurer des

invitations privées chez le Dr Goebbels à qui je parlais des difficultés contre lesquelles avait à lutter M. Fritzsche.

Dr FRITZ. — Goebbels a-t-il pris la radiodiffusion sous son contrôle très sévère.

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — La radiodiffusion était, pendant la guerre, l'instrument de propagande le plus important de Goebbels. Aucun service n'a été pris sous un contrôle aussi sévère que la radiodiffusion. Au cours des séances qu'il dirigeait, il réglait les moindres détails, même les programmes artistiques.

Dr FRITZ. — Cela me suffit, Monsieur le témoin. Fritzsche était-il vraiment le dirigeant de la radiodiffusion allemande qu'il avait l'air d'être ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — En aucune manière. C'était le Dr Goebbels lui-même qui la dirigeait. D'ailleurs, là aussi, M. Fritzsche était entre deux chaises car le ministère des Affaires étrangères présentait des exigences à propos des émissions pour l'étranger.

Dr FRITZ. — Est-ce que Fritzsche paraissait trop mou aux yeux de Goebbels, dans ces émissions radiodiffusées ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Moi-même, et sur l'ordre du ministre, j'ai dû adresser des remontrances à M. Fritzsche parce que ses allocutions étaient trop molles.

Dr FRITZ. — Goebbels a-t-il eu également l'occasion d'exprimer des louanges à son sujet, et s'il l'a fait, de quelle manière l'a-t-il fait ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Lorsque le ministre, ce qui arrivait souvent, louait M. Fritzsche...

LE PRÉSIDENT. — Je ne crois pas que les louanges que Goebbels lui adressaient puissent nous intéresser.

Dr FRITZ. — Une autre question alors. L'accusé Fritzsche contredisait-il le ministre ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — M. Fritzsche était l'un des seuls ou l'un des rares du ministère de la Propagande à contredire le ministre, tant pendant les conférences que dans son appartement. Il était toujours calme et décidé, et souvent il obtenait un certain effet.

Dr FRITZ. — Monsieur le Président, je me permets ici de me référer à un document mentionné à plusieurs reprises déjà. C'est l'affidavit de Scharping, qui est le document Fritzsche n° 2, à la page 7 et 8 de mon livre de documents n° 2. Je me permettrai de citer textuellement une seule phrase. Je cite :

« Dans ce que l'on appelait les conférences du ministre, c'était exclusivement Fritzsche qui contredisait Goebbels dans les questions politiques. »



Monsieur le témoin, qui était responsable des fausses nouvelles ou des nouvelles exagérées parues dans la presse allemande au cours de la crise des Sudètes ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — C'était Alfred Ingemar Berndt qui était chef du service. C'est lui qui, à ce moment-là, a travaillé pendant des nuits entières, avec des cartes d'état-major, des bottins et qui a fabriqué de fausses nouvelles concernant les Sudètes. M. Fritzsche a suivi cela avec souci. Il est venu chez moi une fois et m'a demandé : « Où allons-nous, est-ce que nous ne serons pas entraînés dans une guerre ? Si nous savions seulement ce que veulent ceux d'en haut et si nous savions tout ce qu'il y a derrière ces affaires ? »

Dr FRITZ. — A ce propos, une autre question encore : Est-ce que, sur les actions militaires et politiques qui devaient être réalisées, le ministre Goebbels a pris conseil au préalable de l'accusé Fritzsche ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Non seulement il n'a pas consulté Fritzsche, mais il n'a consulté personne. Le ministre ne tenait jamais de semblables conseils.

Dr FRITZ. — Fritzsche prétend n'avoir eu connaissance que beaucoup plus tard du rôle qu'avait joué Goebbels dans l'origine des excès antisémites de novembre 1938, et il en aurait eu connaissance à la suite d'une déclaration faite par Goebbels lui-même. Cela ne paraît pas très vraisemblable, parce que tout de même l'accusé Fritzsche était un des collaborateurs les plus étroits de Goebbels. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — En 1938, aucun de nous, au ministère, ne savait que Goebbels était l'auteur de ces mesures. Cette nuit-là, le Dr Goebbels n'était pas à Berlin. Si mes souvenirs sont exacts, il s'était rendu chez le Führer peu de temps avant et il se trouvait encore en Allemagne du Sud. La conversation à laquelle vous venez de faire allusion n'a eu lieu que pendant la guerre, au milieu de la guerre, à Lanke, qui était une des résidences du ministre, à l'occasion d'une réunion à laquelle participait M. Fritzsche. A ce moment-là, quelqu'un a demandé au ministre quelles étaient les circonstances exactes qui avaient accompagné ces excès de novembre 1938. A ce sujet, le Dr Goebbels déclara que la direction de l'économie nationale-socialiste était arrivée à la conviction qu'une élimination des Juifs de l'économie allemande ne pouvait plus être poursuivie...

Dr FRITZ. — Monsieur le témoin, excusez-moi, mais cela suffit, parce que nous en avons déjà entendu parler aujourd'hui. Une autre question : est-ce que Fritzsche s'est encore entretenu plus tard avec vous en juin 1940, au sujet de son attitude de principe à l'égard de la question juive ?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — En mai ou en juin 1944, j'ai parlé à Fritzsche chez lui et lui ai dit que le jour où ces excès avaient eu lieu, il m'avait déclaré: «Schirmeister, est-ce qu'un honnête homme peut participer à de telles choses?» M. Fritzsche m'a dit alors: «Vous savez que j'ai toujours été, il est vrai, un ennemi des Juifs, mais seulement dans le sens où une partie des Juifs l'étaient eux-mêmes». Il a cité un journal juif, je crois que c'était la *C. V. Zeitung*.

Dr FRITZ. — Cela me suffit, Monsieur le témoin. Comment alors peut-on expliquer les déclarations antisémites de Fritzsche dans plusieurs de ses allocutions radiodiffusées?

TÉMOIN VON SCHIRMEISTER. — Ces déclarations étaient ordonnées par le ministre. Nous avons vu dans la presse britannique qu'en Grande-Bretagne une certaine tendance antisémite allait croissant. Une loi anglaise a d'ailleurs arrêté ce mouvement dans la presse britannique. Or, le ministre voulait avoir un dénominateur commun sur lequel nous pourrions centrer notre propagande à l'étranger. Ce dénominateur commun était le Juif. Pour soutenir la propagande à l'étranger par l'intérieur. M. Fritzsche reçut des instructions lui demandant de traiter ce problème pour l'intérieur du pays, dans quelques-unes de ses conférences.

LE PRÉSIDENT. — Combien de temps croyez-vous encore devoir utiliser pour en finir avec l'accusé Fritzsche?

Dr FRITZ. — Je crois qu'il me faudra au maximum trois quarts d'heure, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Bien. Après cela, le Tribunal abordera le cas de l'accusé Bormann jusqu'à 13 heures demain.

*(L'audience sera reprise le 29 juin 1946 à 10 heures.)*